

Marc Leblanc

Criminologue - Professeur titulaire retraité
Faculté des arts et des sciences - École de psychoéducation

(1985)

“LA DÉLINQUANCE À L’ADOLESCENCE”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Marc Leblanc

"LA DÉLINQUANCE À L'ADOLESCENCE".

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Denis Szabo et Marc Leblanc, **La criminologie empirique au Québec. Phénomènes criminels et justice pénale**, chapitre 3, pp. 96-133. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 1985, 451 pp.

M. Marc Leblanc, criminologue - professeur titulaire retraité, Faculté des arts et des sciences - École de psychoéducation, nous a accordé le 23 mai 2005 son autorisation de diffuser électroniquement toutes ses oeuvres.



Courriel : marc.leblanc@umontreal.ca

liste partielle des publications de M. Marc Leblanc, criminologue:
<http://www.psyced.umontreal.ca/personnel/LeBlancMarc.htm>

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

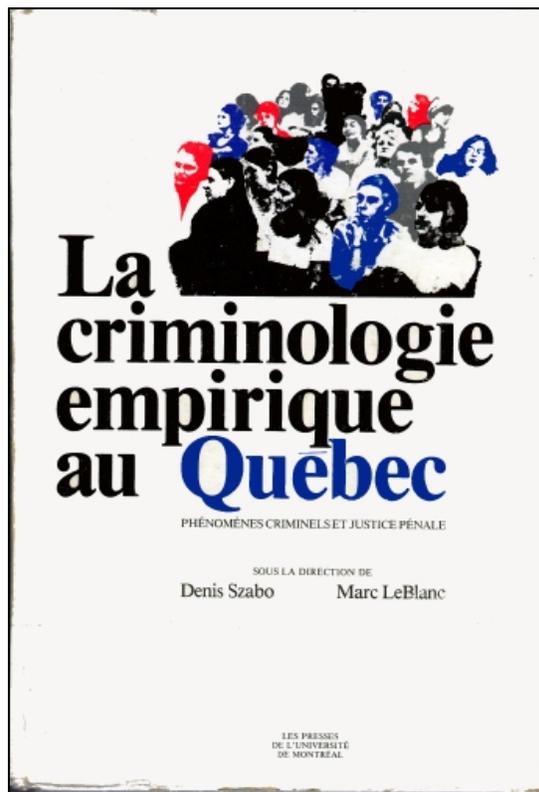
Édition numérique réalisée le 6 juillet 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Marc Leblanc (1985)

Criminologue, professeur titulaire retraité
Faculté des arts et des sciences - École de psychoéducation

“LA DÉLINQUANCE À L'ADOLESCENCE”



Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Denis Szabo et Marc Leblanc, **La criminologie empirique au Québec. Phénomènes criminels et justice pénale**, chapitre 3, pp. 96-133. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 1985, 451 pp.

Table des matières

Sommaire

Introduction

1. La conduite délinquante à l'adolescence
 - 1.1. De quelle délinquance s'agit-il ?
 - 1.2. De la délinquance officielle
 - 1.3. De la délinquance cachée
 - 1.3.1. *Étendue, intensité, et direction de la délinquance*
 - 1.3.2. *Les formes de la conduite délinquante*
 - 1.3.3. *La dynamique de la délinquance*
 - 1.3.4. *Un continuum de types de conduites délinquantes*
 - 1.3.5. *Y a-t-il des groupes sociaux qui présentent un risque supérieur de délinquance ?*
 - 1.4. Les fins de l'activité délinquante
En guise de conclusion
2. La personnalité des jeunes délinquants
 - 2.1. Des observations cliniques au syndrome de la personnalité délinquante
 - 2.2. L'identification des délinquants à travers les tests
 - 2.3. Les délinquants versus les non-délinquants
 - 2.4. Le développement de la personnalité des jeunes délinquants
 - 2.5. Les types empiriques de jeunes délinquants
En guise de conclusion
3. Les handicaps sociaux des jeunes délinquants
 - 3.1. Le milieu d'origine des mineurs délinquants
 - 3.2. Les agents de socialisation et la conduite délinquante
 - 3.3. Les contraintes sociales et la conduite délinquante
 - 3.4. Les théories socio-criminologiques de la conduite délinquante
En guise de conclusion

- 4. [Des explications intégratives de la conduite délinquante](#)
 - 4.1. [Moralité adolescente et structure sociale](#)
 - 4.2. [Structure et dynamique du comportement délinquant](#)
 - [En guise de conclusion](#)

[Figure 1.](#) *Durée moyenne (en année) de chaque catégorie de délit compte tenu de l'âge moyen du début*

[Figure 2.](#) Continuum d'adaptabilité

Marc Leblanc

"LA DÉLINQUANCE À L'ADOLESCENCE".

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Denis Szabo et Marc Leblanc, **La criminologie empirique au Québec. Phénomènes criminels et justice pénale**, chapitre 3, pp. 96-133. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 1985, 451 pp.

SOMMAIRE

[Retour à la table des matières](#)

Au Québec, les recherches sur la délinquance des mineurs s'imposent par leur nombre, leur continuité et leur diversité. En effet, elles portent sur la conduite délinquante, les handicaps des délinquants, leurs traits de personnalité et les explications intégratives de la conduite délinquante.

La conduite délinquante, qu'il s'agisse de la délinquance officielle ou de la délinquance cachée, a fait l'objet de nombreuses descriptions et analyses. Les recherches ne se sont pas seulement intéressées à l'étendue, l'intensité, la direction, ou aux formes de la délinquance, elles ont approfondi la dynamique de la conduite délinquante grâce à des études longitudinales sur des échantillons d'adolescents et de mineurs délinquants. Ces travaux ont permis d'identifier les groupes sociaux qui présentent un risque supérieur de délinquance.

La personnalité des mineurs délinquants a été inventoriée grâce à plusieurs démarches : les études cliniques, la description des délinquants à travers des tests divers, la comparaison des jeunes délinquants avec des adolescents non délinquants. Ces travaux ont permis de dégager le développement comparatif de la personnalité chez les

adolescents et les mineurs délinquants et d'identifier des types de personnalité qui sont associés avec les types de conduites délinquantes.

Les handicaps sociaux qui affligent les mineurs délinquants ont aussi été recensés de manière exhaustive. Des études ont en effet porté sur le milieu d'origine des jeunes délinquants, sur les rapports entre les agents de socialisation (école, famille, amis, travail, religion, etc.) et la conduite délinquante et sur les contraintes sociales qui sont appliquées aux adolescents de jeunes délinquants (punition, surveillance, etc.). Plusieurs travaux ont aussi permis de vérifier ou de reformuler plusieurs théories socio-criminologiques qui veulent rendre compte de la conduite délinquante.

Une des caractéristiques les plus intéressantes des recherches québécoises sur la délinquance des mineurs, réside dans l'élaboration d'explications intégratives de la conduite délinquante, explications qui associent plusieurs thèmes psychologiques et sociologiques à l'intérieur d'un cadre commun. La criminologie des mineurs est donc particulièrement diversifiée et vivante au Québec.

INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

Établir un bilan exhaustif des travaux de recherche empirique sur la délinquance des mineurs au Québec serait une entreprise considérable. En effet, chez nous, comme dans l'ensemble de la criminologie, la délinquance juvénile est certainement un des domaines où les activités de recherches et les expériences pratiques ont été les plus nombreuses, les plus soutenues et les plus innovatrices depuis les débuts de la criminologie, et plus particulièrement depuis les vingt-cinq dernières années au Québec. Le bilan de la recherche dans le domaine de la criminologie des mineurs, qu'il s'agisse de ses dimensions étiologique, théorique ou pratique, peut être exposé de la façon suivante.

La criminologie des mineurs - La criminologie des mineurs a été très prolifique dans l'énoncé de théories expliquant la délinquance. Tout manuel de criminologie respectable nous convainc facilement de l'existence d'un nombre considérable de théories biologiques, psychologiques et sociologiques (voir parmi les plus récents : Empey, 1978 ; Thorton *et al.*, 1982). Chaque théorie nous donne l'impression qu'elle apporte l'explication exhaustive de la délinquance des mineurs, malgré le fait que plusieurs de ces théories se réfèrent à des objets différents (la délinquance comme conduite, entrée en rôle, symptôme ou syndrome) et qu'elles favorisent un ou plusieurs facteurs particuliers. Il faut aussi mentionner que toutes ces théories ont été, dans une certaine mesure, confirmées par des données empiriques, si l'on se fie aux proposeurs ou aux manuels de criminologie ; mais, il est aussi évident qu'aucune n'a subi, avec succès, les épreuves complètes des comparaisons interculturelles et temporelles et qu'elles n'ont pas été très souvent l'objet de répliques nombreuses.

La criminologie étiologique étalée sur une quarantaine d'années, des Glueck à West et Farrington, a constitué une liste exhaustive des facteurs, causes et conditions qui conduisent à la délinquance. Que celles-ci soient d'ordre biologique, psychologique, sociologique ou légal, leurs effets sur le phénomène de la délinquance, le délinquant et la conduite délinquante sont décrits et spécifiés. La démarche analytique et comparative (comparaison de délinquants et de non délinquants) de la criminologie étiologique a donc été fort fructueuse, mais elle a aussi été source de confusions et de querelles entre les tenants de telle ou telle cause, condition ou facteur.

La criminologie des mineurs, dans sa dimension pratique, a proposé et expérimenté diverses politiques d'intervention (de la punition à la non-intervention radicale), et différentes méthodes d'actions (certains manuels en énumèrent plusieurs douzaines) qui peuvent s'appliquer auprès des individus, des groupes et/ou des collectivités, ceci dans une perspective curative, mais aussi dans le but de prévenir la délinquance. Toutes ces politiques et méthodes d'intervention ont eu un certain succès, mais aucune ne s'est avérée la panacée que les criminologues recherchaient (plusieurs travaux critiques le démontrent amplement : Trojanowiz, 1978 ; Hackler, 1978 ; Martinson *et al.*, 1976).

À la suite de ce rapide bilan de la criminologie des mineurs, on pourrait facilement conclure que l'acquis scientifique, en matière de délinquance juvénile, est très riche et que les théories, les recherches empiriques et les expériences pratiques sont innombrables. Elles le sont en effet, mais il faut pondérer cette conclusion en se rappelant les lacunes de la recherche dans ce domaine (voir LeBlanc, 1978 ; pour une discussion de ces questions) : l'oubli de la règle des niveaux d'interprétation du phénomène de la délinquance ; l'incapacité à passer d'une démarche analytique à une démarche systémique et multidisciplinaire ; l'impuissance à procéder à des études longitudinales ; et l'inaptitude à vaincre la peur de guider l'intervention avec les acquis scientifiques disponibles. Voyons maintenant comment s'est construite la criminologie des mineurs au Québec.

Les recherches sur la délinquance juvénile. au Québec - La criminologie des mineurs (le terme criminologie est ici utilisé dans son acception la plus générale et il ne fait pas uniquement référence aux travaux de l'École de criminologie de l'Université de Montréal), au cours des vingt cinq dernières années, s'est d'abord développée autour de deux des trois dimensions précédentes, la pratique et la recherche étiologique, la dimension théorique n'étant apparue que plus tardivement. Par ailleurs, l'étude de la délinquance juvénile a été abordée sur deux plans : la personne du délinquant et la conduite du délinquant. Chacune de ces approches étant rattachée à des disciplines particulières : la première, qui choisit comme objet d'étude la personne du délinquant, caractérise les travaux en psychologie, et par extension, en psychoéducation et en service social ; la seconde, pour sa part, adopte comme focus la conduite du délinquant et est typique des travaux de l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

Chacune de ces traditions de recherche dont la première remonte à la fin des années 40 et la seconde au début des années 60, se caractérise par des activités de recherche de nature différente et par un investissement variable dans les dimensions théorique, étiologique et pratique de la criminologie.

Ainsi, les études sur la personne du délinquant sont plus nombreuses ; elles originent surtout de la psychologie ; elles comprennent,

avant tout, des mémoires et des thèses ; elles se servent de petits échantillons ; et, souvent, la méthode clinique et le développement de programmes d'intervention sont les sources des données empiriques. Par contre, les études sur la conduite du délinquant sont moins nombreuses ; elles sont réalisées en criminologie ; elles sont surtout subventionnées et représentent donc des entreprises impliquant du personnel technique et des étudiants ; elles s'appuient sur de grands échantillons et elles recourent couramment aux méthodes statistiques.

Si nous dressons un tableau de la production de recherches empiriques au Québec, dans le domaine de la criminologie des mineurs (en incluant les travaux sur les internats et la justice pour mineurs), nous pouvons énumérer quatre types de produits : les thèses et mémoires, les programmes majeurs de recherche, les recherches subventionnées et les publications. Il est impossible de faire un relevé exhaustif de l'ensemble de ces productions. Toutefois, retenons que la première catégorie, thèses de doctorat et mémoires de maîtrise, compte près de deux cents titres qui proviennent, pour la plupart, de l'Université de Montréal, mais également, des universités Laval, McGill, de Sherbrooke et de l'UQAM ; ce sont les départements de psychologie et de service social qui accaparent la plus large part, et ceci à peu près également. Ce type de production est de qualité fort inégale et, sauf pour quelques exceptions, elles n'ont pas fait l'objet de publications, par exemple, dans des revues scientifiques.

Le deuxième type d'activités de recherche se compose des programmes majeurs ; ceux-ci sont lancés par une équipe de professeurs qui s'associent des chercheurs rémunérés, de divers niveaux de qualification, sur une période de temps d'au moins cinq années ; leurs opérations sont soutenues financièrement par divers organismes, grâce à des sommes de plusieurs centaines de milliers de dollars. Au Québec, trois programmes majeurs de recherche ont été réalisés : structure sociale et moralité adolescente (1964-1969) dirigé par D. Szabo, D. Gagné et F. Goyer-Michaud et rattaché au Département de criminologie de l'Université de Montréal ; le diagnostic et le pronostic de la délinquance grave (1973-1979) dirigé par M. Fréchette, et la structure et la dynamique du comportement délinquant (1975-1980) dirigé par M. LeBlanc, M. Fréchette et M. Cusson. Ces deux derniers programmes

de recherches ont logé à l'enseigne du Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile de l'Université de Montréal.

Le troisième type d'opération de recherche, les projets subventionnés, sont plus nombreux, tout en étant principalement rattachés à la criminologie à l'Université de Montréal. Il s'agit d'activités plus ponctuelles, de moins d'envergure et dont le personnel est essentiellement composé d'étudiants. Pendant les bonnes années, on peut en compter une demi-douzaine dans diverses universités et départements au Québec. L'ensemble de ces recherches subventionnées ont laissé à la communauté criminologique un ensemble assez vaste de rapports de recherche ; par exemple, au Groupe de recherche de l'inadaptation juvénile de l'Université de Montréal, entre 1973 et 1981, on peut compter 159 rapports de recherche formellement remis à des bailleurs de fonds, et ceci ne représente qu'une partie de la production québécoise.

Le quatrième et dernier type de produit est composé des publications formelles. Ainsi, on peut compter sept livres qui traitent du sujet de la délinquance juvénile : Beausoleil, 1949 ; Mailloux, 1971 ; Szabo *et al.*, 1972 ; Lemay, 1973 ; Parizeau et Delisle, 1974 ; Cusson, 1981 ; Cloutier, 1982. Huit revues locales (québécoises ou canadiennes) contiennent souvent des articles sur la délinquance : *Contribution à l'étude des sciences de l'homme*, *Criminologie* (Acta criminologica), *Revue des services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse*, *Revue canadienne de criminologie*, *Revue canadienne de psycho-éducation*, *Apprentissage et socialisation*, *Crime et justice* et les *Cahiers de l'inadaptation juvénile*. Il est impossible de faire un relevé exhaustif de tous les articles publiés dans ces revues ou ailleurs ; par exemple, le Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, entre 1973 et 1981, en a publié quarante neuf et cela ne représente qu'une partie de ce type de publications. Il faudrait ajouter à l'ensemble de ce relevé toutes les communications scientifiques à des congrès, colloques, auprès d'organismes divers et devant des praticiens. S'ajoute encore à cela, la contribution de chercheurs aux rapports de commissions gouvernementales : Batshaw (1976) et Charbonneau (1983).

Ce bilan factuel de la production scientifique que nous venons de faire, n'est pas parfaitement exhaustif et il ne saurait être complet sans quelques commentaires sur le contenu, les dimensions théorique, étio-

logique et pratique de la criminologie québécoise des mineurs. Tout en suivant l'exemple de la criminologie des mineurs en général, la criminologie québécoise s'est d'abord intéressée aux causes de la délinquance en procédant à des études descriptives et comparatives ; l'objet principal de ces activités était l'identification des facteurs, causes et conditions de la délinquance. La nature de ces recherches peut être caractérisée comme une démarche analytique. Ces travaux ont vu leur âge d'or s'échelonner au cours des années 50 et 60. Mais très rapidement, cette criminologie étiologique classique a été remplacée par deux courants de recherche : le développement de l'intervention auprès des jeunes délinquants, et les recherches intégratives ou disciplinaires ayant pour point de départ la conduite délinquante.

Ainsi, les années 60 ont été l'occasion d'innovations pratiques remarquables dans le domaine du traitement des jeunes délinquants au Québec. Ces recherches cliniques et de développement de l'intervention ont permis de proposer une théorie originale de la rééducation des jeunes délinquants : la théorie des étapes de la rééducation (Guindon, 1969). Nous reviendrons sur ce pan de l'histoire de la criminologie québécoise, dans le chapitre consacré à l'évaluation des internats de rééducation.

Les années 60 ont vu apparaître les premières recherches intégratives de Szabo *et al.*, sur la moralité adolescente et la structure sociale ; recherches qui utilisent les concepts de la sociologie et de la psychologie et qui adoptent, comme point de départ, la conduite délinquante. Ces premières tentatives sont approfondies, au cours des années 70, alors que des programmes de recherches longitudinales sont mis en oeuvre : le diagnostic et le pronostic de la délinquance grave et la structure et la dynamique du comportement délinquant de Fréchette, LeBlanc *et al.* Ces travaux empiriques ont conduit à des élaborations théoriques naissantes qui sont articulées autour des notions de continuum, d'adaptabilité et de système de régulation de la conduite délinquante.

Ainsi, les recherches sur la délinquance juvénile ont suivi deux voies divergentes quant à leur objet d'étude : la personne *versus* la conduite ; quant aux méthodes utilisées : études comparatives et cliniques *versus* études analytico-déductives et statistiques ; et quant aux

implications pratiques : programmes de rééducation *versus* gestion de cas et politiques d'intervention. Toutefois, elles ont en commun une assise théorique qui soutient que la délinquance est un problème de socialisation, c'est-à-dire que le jeune délinquant est avant tout un adolescent. À ce propos, le titre de ce chapitre voulait justement exprimer ce consensus théorique de la criminologie des mineurs au Québec.

Question de méthode - Le dénombrement des travaux de recherche sur la délinquance juvénile du Québec comprendrait plusieurs centaines de titres : thèses et mémoires, rapports de recherches et publications ¹. D'emblée, il est impossible de lui faire justice dans un chapitre de la dimension permise dans ce traité ². Ce contexte limitatif nous a obligé à opter pour une présentation de la recherche qui s'appuie sur les critères suivants : les travaux, les plus récents dont les méthodes sont les plus solides, c'est-à-dire dont les échantillons sont les plus grands et les instruments de meilleure qualité, et qui sont originaux par rapport à ce que l'on rencontre habituellement en criminologie, recevront une attention plus particulière. Il va de soi que nous référerons aux textes les plus importants, laissant de côté les publications qui sont des variantes des premiers.

Guidés par ces critères, nous avons parcouru la production dans le domaine de la délinquance juvénile au Québec, et il nous est apparu que la meilleure façon de présenter les travaux concernés serait de diviser le chapitre en quatre sections. La première portera sur la conduite délinquante des adolescents, sa nature et ses variations ; la deuxième traitera de la personnalité des délinquants ; la troisième présentera les caractéristiques sociales des jeunes délinquants ; et finale-

¹ Concernant les publications, nous nous sommes limités aux plus connues parce qu'elles peuvent être disséminées dans de nombreuses revues scientifique de diverses disciplines à travers le monde.

² Nous nous excusons à l'avance auprès de ceux dont les travaux auraient été oubliés. Ce serait pour l'une ou l'autre des raisons suivantes : nos procédés de détection des travaux ont été insuffisants ; il nous a été impossible de reconnaître, par le titre, le contenu exact de la recherche.

ment, la quatrième section conclura sur les travaux qui tentent une démarche intégrative.

1. LA CONDUITE DÉLINQUANTE À L'ADOLESCENCE

[Retour à la table des matières](#)

L'analyse en profondeur de la conduite délinquante des adolescents québécois est indéniablement une des caractéristiques dominantes de la recherche empirique chez nous. Non seulement ses dimensions diachroniques et synchroniques ont-elles été étudiées, mais aussi ses multiples aspects : volume, nature, durée, diversité, gravité, sans oublier sa localisation suivant certaines variables sociales.

1.1. De quelle délinquance s'agit-il ?

Que le concept de délinquance juvénile soit passablement élastique, recouvrant tout autant des conduites marginales que des actes criminels graves, la plupart des observateurs en conviennent facilement. La diversité des types de comportements, regroupés sous le terme délinquance, s'allonge sur un continuum allant des activités jugées par les adultes comme impropres à un mineur (les relations sexuelles, l'usage d'alcool et de drogue, le défi des parents et de l'autorité) jusqu'aux délits que le Code criminel définit avec précision (meurtre, assaut, vol à main armée, vol d'automobile, vol avec effraction), en passant par les comportements prohibés par les lois et règlements ayant été édictés spécialement pour les mineurs (conduite automobile, fréquentation scolaire, présence dans les débits de boisson, troubles de comportements graves, etc.).

Mais défini dans l'esprit des gens, mal précisé dans les formulations administratives ou légales, mal explicité dans les définitions criminologiques elles-mêmes, le terme de délinquance demeure chargé de

toute l'ambiguïté qui marque une réalité diffuse et complexe où de multiples manifestations se chevauchent, où des niveaux de gravité très distincts s'opposent et où s'entrecroisent toutes sortes de déclencheurs sociaux et personnels disparates. Il importe donc de préciser quelle délinquance fait l'objet de notre discours. Et les chercheurs québécois n'ont pas manqué de le faire.

Toutefois, leur marge de manœuvre a tout de même été limitée par le contexte légal. En effet, le choix des échantillons de délinquants et la définition de ce qu'est un acte délinquant, sont des décisions que les chercheurs ont dû prendre dans un contrôle législatif précis. Ainsi, la Loi sur les jeunes délinquants (1908) faisait de la délinquance un concept omnibus, comme nous l'avons décrit ci-dessus. Mais, depuis quelques années, la Loi sur la protection de la jeunesse du Québec (1977), grâce à son article 40, et plus récemment, la Loi sur les jeunes contrevenants (1982), viennent restreindre la notion de délinquance. La délinquance se limite dorénavant aux infractions au Code criminel et aux statuts et règlements fédéraux. Plusieurs chercheurs avaient déjà adopté une telle perspective, même avant la mise en vigueur de ces nouvelles législations.

Ce qui est peut être plus important que ces définitions légales de la délinquance, c'est la manière dont on pose le problème de la délinquance, plus particulièrement, les contrastes existant entre les positions les plus courantes qui sont adoptées par les chercheurs québécois. D'une part, se regroupent les tenants d'une définition de la conduite délinquante qui en font un symptôme et/ou un syndrome ; notons que les données cliniques que Mailloux (1971) et Lemay (1973) ont accumulées les amènent à soutenir que le délit n'est pas un phénomène en soi, mais plutôt une manifestation superficielle d'un trouble à découvrir ; c'est là la position de la plupart des psychologues et psychiatres pour qui le vrai problème se situe dans la personnalité du délinquant. D'autre part, se rassemblent ceux qui adoptent la position, que la délinquance est avant tout une conduite, le délit et surtout les délits étant un phénomène en soi qu'il convient d'analyser ; des criminologues comme Fréchette et LeBlanc (1979) et Cusson (1981b) défendent cette position et ils nous présentent une description de la conduite délinquante, à partir d'études transversales et longitudinales. Certains, tout en acceptant cette perspective, affirmeront même que

l'agression et la délinquance ne peuvent être mesurées par les mêmes indicateurs comportementaux quand il s'agit de l'appréhender chez les filles ou chez les garçons (Biron, 1981).

En plus de ces efforts, pour bien délimiter et spécifier la notion de délinquance, il convient de mentionner une autre caractéristique originale des recherches empiriques québécoises. Elles ne se limitent pas à la délinquance apparente, officielle, celle enregistrée par les organismes du système de justice pour mineurs ; elles se sont efforcées d'apprécier la délinquance cachée, celle qui est révélée par les adolescents eux-mêmes, à travers des questionnaires ou entrevues. Il existe évidemment quelques travaux qui construisent une description des activités délinquantes des adolescents, à partir des dossiers de divers organismes : la police (LeBlanc, 1968 ; Legendre et al., 1973), les tribunaux de la jeunesse (Beausoleil, 1968), les services de probation (LeBlanc, 1972b) et la direction de la protection de la jeunesse (Lajoie et Thibault, 1980).

1.2 De la délinquance officielle

[Retour à la table des matières](#)

Voyons quelques-unes des caractéristiques de l'activité délinquante des adolescents, telle qu'on peut l'observer à travers les dossiers de la police de Montréal (LeBlanc, 1968). La délinquance connue s'exprime ainsi :

- l'activité délinquante s'accroît de plus en plus rapidement jusqu'à 16 ans, pour diminuer quelque peu à 17 ans ;
- le volume de la délinquance connue de la police augmente à mesure que le statut social diminue ;
- plus le statut social diminue, plus la délinquance est précoce ;
- les délits contre les personnes, contre l'ordre public et les délits proprement juvéniles prédominent en milieu ouvrier, alors que

les délits contre les mœurs et les infractions au Code de la route sont plus fréquents en milieu aisé ;

- en milieu aisé, les délits prédominants contre les biens sont le vol d'automobile et le vol à l'étalage, tandis qu'en milieu ouvrier, ce sont le vol et recel et le vol qualifié ;
- en milieu aisé, on vole de préférence des automobiles et des biens de luxe ou de culture, tandis qu'en milieu ouvrier, on vole plus volontiers de l'argent, des vêtements et des marchandises comestibles ;
- plus l'âge augmente, plus la violence contre les personnes, les suicides, les indécentes et les infractions au Code de la route ou à la Loi des véhicules à moteur croissent ;
- à 16-17 ans, les jeunes font plus de vols simples et par effraction et les objets volés sont de plus grande valeur, tandis qu'entre 12 à 15 ans, les objets volés sont de moindre valeur et il y a plus de vandalisme ;
- 45% des délits sont commis à l'extérieur du quartier de résidence ; cette proportion s'accroît si l'adolescent est de milieu ouvrier, s'il est âgé de 16-17 ans et s'il s'agit de délinquance contre les biens ;
- 71% des délits sont commis avec des complices ;
- la délinquance en groupe est plus importante en milieu ouvrier qu'en milieu aisé ;
- plus l'âge augmente, moins il y a de complices lors du délit ;
- 60% des délits connus de la police sont une récidive ;
- la récidive est plus fréquente en milieu ouvrier, chez les délinquants plus âgés et parmi les infractions contre les biens.

Pour compléter cette description de la délinquance apparente au Québec, nous rapporterons quelques-unes des conclusions de Beausoleil (1968) :

- plus l'âge augmente, plus le nombre de récidivistes augmente chez les garçons ; dans l'ensemble, il y a 56% de récidivistes devant les tribunaux pour mineurs et ceux-ci ont une moyenne de 1.74 infractions ;
- 94% des délinquants et 87% des délinquantes étaient de santé normale ;
- les délinquants proviennent généralement de foyers physiquement intacts : 75% des cas pour les garçons et 70% des cas pour les filles ;
- moins d'un tiers des délinquants et d'un quart des délinquantes ont une intelligence inférieure ;
- plus l'âge du délinquant augmente, moins le sujet fréquente l'école, et parmi ceux qui avaient quitté l'école, 46% étaient sans emploi ; chez les filles, la situation est plus dramatique, puisque la proportion qui fréquente l'école est moindre, moins de 50% d'entre elles travaillent ;
- la plupart des jeunes amenés devant les tribunaux pour mineurs ont des retards scolaires.

Au service de probation, les caractéristiques suivantes viennent compléter les précédentes (LeBlanc, 1972b) :

- un tiers des parents ne résident pas ensemble ;
- 57% des mineurs sont classés en vertu de l'article 20 et 43%, de l'article 15 ³ ;

³ L'article 20 de la Loi sur les jeunes délinquants et l'article 15 de la Loi de la protection de la jeunesse.

- 62% des mineurs n'ont pas d'antécédents devant le tribunal ;
- les motifs de référence sont surtout le vol (37% des cas) et les troubles de comportement et une situation familiale problématique (33%) ;
- le fait d'avoir des antécédents à la cour et avoir commis une infraction au Code criminel amène plus souvent les autorités à invoquer l'article 20, alors que l'article 15 est utilisé pour les autres types de référence (troubles de comportement, fugues, etc.) ;
- si le mineur a 16-17 ans, et si c'est un garçon qui ne fréquente pas l'école, sa probabilité d'avoir des antécédents à la cour sera très grande ;
- le garçon aura plus souvent commis une infraction au Code criminel et la fille sera référée en raison de son comportement (fugue ou autre) ou de sa situation familiale.

1.3 De la délinquance cachée

[Retour à la table des matières](#)

L'étendue du chiffre noir de la délinquance a été un sujet de préoccupations constantes pour les criminologues depuis le début du vingtième siècle. Toutefois, ce n'est que depuis le milieu des années 40 que l'on a commencé à mesurer ce phénomène à l'aide de questionnaires et d'entrevues. Au Québec, les premières tentatives pour cerner la délinquance cachée remontent à 1967, dans le cadre de l'étude sur la moralité adolescente et la structure sociale (LeBlanc, 1969). Certains mettront rapidement en doute la fidélité et la validité des instruments utilisés pour mesurer la délinquance cachée. Toutefois, une analyse récente des écrits sur le sujet (LeBlanc, 1983b) nous faisait conclure que les justifications empiriques sur la fidélité, la vraisemblance et la validité sont impressionnantes et que les résultats obtenus répondent aux standards scientifiques habituels en sciences humaines ; en fait,

les mesures de la délinquance cachée se comparent avantageusement aux mesures les plus couramment utilisées en sociologie et en psychologie, tout au moins en ce qui concerne les mineurs.

1.3.1 Étendue, intensité, et direction de la délinquance

[Retour à la table des matières](#)

La question qui a constamment intrigué les criminologues est de savoir si la délinquance touche une majorité, la totalité ou une minorité de la population en risque, en l'occurrence des adolescents. Au Québec, une dizaine d'enquêtes ⁴ ont porté sur cette question depuis 1967 (voir LeBlanc, 1977a), et elles rapportent qu'environ 90% des adolescents admettent avoir commis une infraction. L'étude qui dispose de l'échantillon probabiliste le plus général et le plus solide (Fréchette et LeBlanc, 1979), rapporte que 92,8% des jeunes admettent être passés à l'acte, au moins une fois au cours de la dernière année. Tous ces mineurs auraient pu être amenés devant nos tribunaux de la jeunesse.

Il est aussi apparu, à travers toutes ces enquêtes, que la majorité des adolescents commet très peu d'actes délinquants et que seule une très faible minorité d'entre eux en pose beaucoup. Ainsi, quelques-uns sont responsables de la plus grande partie des actes délinquants. Ces observations nous ont amené à avancer l'hypothèse que la délinquance est un épiphénomène de l'adolescence. Parler ainsi, c'est soutenir qu'elle n'a qu'une présence accessoire tout au cours de l'adolescence ; c'est affirmer qu'elle n'affecte pas de façon essentielle le développement personnel et social de la majorité des jeunes durant la période de l'adolescence. L'étude rapportée par Fréchette et LeBlanc (1979) traite directement de cette question.

Si la délinquance autoconfessée, sous l'une ou l'autre de ses formes les plus variées, touche presque tous les adolescents, sa gravité doit

⁴ LeBlanc (1969), Tobin (1971), Biron et al. (1972), Caplan (1973), Biron et LeBlanc (1976), Fréchette (1974-1976), Deschênes et Biron (1980).

être appréciée différemment. En effet, les actes les plus fréquents sont les plus mineurs, car si 92,8% des jeunes ont commis au moins un acte délinquant, 88% ont transgressé un statut ne s'appliquant qu'aux adolescents (loi scolaire, loi des alcools, fugues, etc.), et 81,5% ont contrevenu au Code criminel, mais seulement 8,7% des adolescents ont fait de la délinquance grave (vol qualifié, vol sur la personne, etc.) En somme, la gravité du tort inflige par l'ensemble des actes délinquants ne peut qu'être légère, compte tenu du nombre très restreint de comportements qui mettent vraiment en danger la vie ou les biens des membres de la société. Il s'agit donc d'activités, avant tout, malicieuses et hédonistes qui sont souvent une caricature du comportement des adultes.

La délinquance autoconfessée, de nature criminelle, peut être dirigée vers des cibles différentes. En effet, si 81% des adolescents de 12 à 18 ans sont passés à l'acte, en termes de délits criminels, au moins une fois au cours de la dernière année, et si seulement 9% des jeunes révèlent des actes criminels graves, on doit noter que 4% des jeunes ont fait du vol grave, 15% du vandalisme, 28% ont été impliqués dans la drogue, 31% ont agressé autrui et 38% ont fait des vols bénins. Ainsi, chaque type de délinquance criminelle est pratiqué par tout au plus un tiers des adolescents et ce sont les types les moins nuisibles à la communauté qui sont les plus fréquents.

Sur le plan de la diversité du comportement délinquant, les observations rapportées par Fréchette et LeBlanc (1979) signifient qu'une bonne proportion des adolescents n'ont commis aucun des types de délits criminels (37,8%) et que le comportement délinquant hétérogène est présent chez près d'un tiers des adolescents (32,7%). La délinquance homogène, qui ne se rapporte qu'à un seul type de délit, compte, pour sa part, pour 29,5%. Ainsi, environ la moitié de la délinquance criminelle est hétérogène et l'autre moitié, homogène. Mais, parmi la délinquance hétérogène, celle qui touche deux types de délits est la plus importante (18,3% sur 32,7%), suivie des autres combinaisons par ordre décroissant : trois types de délits (8,8% sur 32,7%), quatre types de délits (4,2% sur 32,7%) et cinq types de délits (1,4% sur 32,7%).

En somme, la cible privilégiée des adolescents est constituée des biens plutôt que des personnes. Les délits qui dominent sont bénins, malicieux et de nature hédoniste. Par ailleurs, cette délinquance criminelle est autant homogène qu'hétérogène. L'homogénéité et le caractère bénin renforcent l'interprétation à l'effet que le comportement délinquant est, avant tout, un accident de l'adolescence ou une expérimentation recherchée. L'hétérogénéité et la rareté des types de délits les plus sérieux nous indiquent, pour leur part, que le caractère dangereux de la délinquance juvénile est très limité et qu'il s'agit, avant tout, d'une conduite sporadique qui peut aussi être assimilée à un épiphénomène de l'adolescence.

Fréchette et LeBlanc (1979) décrivent aussi l'intensité et la direction de l'activité délinquante du jeune Montréalais de leur échantillon, qui comparaît devant le tribunal de la jeunesse lorsqu'il atteint le milieu de l'adolescence : ce dernier se définit essentiellement comme un voleur, c'est-à-dire qu'il privilégie une délinquance que l'on peut appeler économique, dont la gravité objective, comparativement aux autres manifestations possibles, apparaît moyenne, parce qu'elle conserve un caractère tout à fait traditionnel, dans le sens où ce sont des délits que les jeunes commettent depuis longtemps, et qu'elle permet également à l'auteur, de par sa nature même (effraction, vol de véhicule, vol à l'étalage, vol simple), d'éviter à peu près complètement tout contact direct ou personnalisé avec la victime. Globalement parlant, il s'agit d'une activité dirigée contre les biens, essentiellement acquisitive, souvent rentabilisée ou finalisée et exécutée selon un mode impersonnel de passage à l'acte. Cette description donne un premier profil moyen de la délinquance cachée des jeunes déclarés délinquants par le tribunal. Par ailleurs, émerge un groupe substantiel et inquiétant dont les membres sont déjà capables, dès la quinzième année, de s'adonner à une délinquance dirigée contre les personnes, celle-là nettement plus sérieuse et plus dangereuse que la précédente.

1.3.2 Les formes de la conduite délinquante

[Retour à la table des matières](#)

Fréchette et LeBlanc (1979) présentent aussi une description fouillée de douze catégories de délits, mettant à profit les nombreuses informations recueillies sur le mode de perpétration de chaque acte, les circonstances, le mobile, la présence de partenaires, les réactions ressenties pendant et après et les conséquences judiciaires. En résumé, voyons comment ils caractérisent les principaux types de délits : le vol par effraction, le vol à l'étalage, le vol simple, le vol d'un véhicule à moteur, le vol sur la personne et le vol grave, l'attaque sur la personne et les autres catégories de délits plus rares :

- le vol par effraction se définit comme une forme de délinquance généralisée (plus d'un jeune délinquant sur deux s'y est livré), « typique » même de ces adolescents et, en plus, présente avec une fréquence marquée de perpétration chez 20 à 25% d'entre eux. De plus, il est essentiellement une activité de petit groupe, se concrétisant à l'aide d'une structure de complicité où les quatre cinquièmes de nos voleurs par effraction affirment avoir joué un rôle actif. Il est prémédité la plupart du temps, soutenu par une préparation mentale et souvent même matérielle. Il découle, avant tout, d'une motivation utilitaire et acquisitive, bien que la recherche de plaisir (le « *kick* ») et le besoin de prouver quelque chose y tiennent largement leur place. La tension qui entoure l'acte commis est assez souvent absente et, pour une bonne moitié des sujets qui en ont fait, la capacité de poser de tels actes sans broncher paraît acquise. Enfin, il s'affirme comme une activité dont toute hétéroagressivité directe est à peu près exclue et qui a besoin, pour se matérialiser, d'un anonymat propice. En définitive, c'est une forme de délinquance qui, de par son extensivité et sa fréquence, s'avère le mode d'expression favori des adolescents, ce qui est d'autant plus lourd de conséquences que, de par sa nature et par plusieurs de ses caractéristiques, il représente un agir à orientation nettement criminelle.

- Le vol à l'étalage s'avère très répandu chez nos pupilles du tribunal, puisque la moitié en ont commis, comparativement aux autres catégories de délits, en nombre record (en moyenne, 22 délits par sujet). Ce délit est, de préférence, exécuté en groupe, ou plus exactement en petit groupe, composé généralement d'individus du même âge, le passage à l'acte se faisant d'abord pour le « *kick* » ou pour l'exploit, ensuite pour le gain matériel. La moitié seulement du groupe a préparé ses délits, l'autre moitié ayant, sans doute, agi plutôt sous l'impulsion du moment ou à la faveur des circonstances, ce qui explique que de la tension s'est manifestée chez passablement de sujets. Enfin, les indices aggravants de dangerosité sociale (instruments, armes, violence, menaces, connaissances de la victime, intoxication, etc.) ne sont mobilisés que dans peu de cas, ce qui laisse croire que l'agir est de gravité moindre et a une portée criminogène plus faible. Le vol à l'étalage, tout en s'inscrivant comme un délit à fréquences élevées, c'est-à-dire tout en représentant un problème sérieux au moins par le nombre de faits, ne paraît pas s'appuyer, comme il fallait s'y attendre, sur une organisation de l'agir ; il se présente plutôt comme une délinquance à caractère impulsif, opportuniste, hédoniste et insouciant, ayant la forme d'une activité, en quelque sorte, banalisée, peu susceptible d'entraîner une véritable structuration du comportement et pouvant, sans doute, être qualifiée d'inconduite juvénile.

- Le vol simple se présente comme une catégorie de délits passablement favorisés par les sujets, avec, pour chacun de ceux-ci, une fréquence moyenne de perpétration assez élevée, laquelle est due à la forte activité délictueuse d'environ le tiers du groupe. L'examen de l'ensemble des caractéristiques révèle que, pour une proportion qui varie de la moitié aux deux tiers des cas, le vol simple se définit comme un délit préparé, fait avec un ou deux complices, pour des raisons surtout utilitaires, sans connaître la victime et avec assez peu de tension pendant et après l'acte. Ayant, compte tenu de la nature des actes, une gravité moyenne, il apparaît marqué à la fois par la présence de certaines composantes criminelles et par l'absence de certaines autres, de même que par des nombres de sujets qui sont rarement élevés, de telle sorte, qu'en définitive, il se classe probablement comme un agir surtout Opportuniste et peu grave.

- Le vol d'un véhicule à moteur, sauf pour un petit groupe (15 à 20% des sujets) qui, à la fois, passent à l'acte régulièrement, opèrent pour le gain matériel, sont préparés, ont des instruments, peuvent procéder seuls. Le vol d'un véhicule à moteur, malgré sa gravité présumée, ressort plus comme une sorte de prouesse de groupe, n'ayant sans doute pas pour ceux qui l'ont commis une véritable signification antisociale. Il est limité pour bon nombre de sujets à une, deux ou trois occurrences, et recherché surtout, semble-t-il, pour l'excitation ou pour la gratification symbolique qu'il rapporte.

- Le vandalisme se présente comme un « acting out » de groupe où prime la recherche d'excitation, dont le caractère impulsif ou opportuniste semble accentué et qui, malgré sa rentabilité matérielle à peu près nulle, se retrouve chez un nombre quand même significatif de sujets de l'échantillon. Étant donné qu'il s'agit, en plus d'un agir dont la portée est carrément destructrice et dont la fréquence est élevée pour environ 15% de l'échantillon total, l'on peut considérer le vandalisme comme une manifestation délinquante importante bien que limitée ;

- Le vol sur la personne et le vol grave sont deux types de comportement délinquant graves, tout autant sur le plan légal que par les indices de criminalisation présents chez les sujets les ayant commis, lesquels pèsent lourdement dans le tableau délictueux général, puisque plus d'un quart s'y est adonné. Le vol sur la personne ainsi que le vol grave, malgré la force de l'interdit judiciaire qui les frappe, ne font donc pas peur à plusieurs des jeunes délinquants et se matérialisent, même chez certains, comme des modes réitérés d'expression antisociale. Le premier se présente comme un agir ayant une finalité, avant tout, acquisitive dans la grande majorité des cas, accompagné régulièrement de contrainte soit physique (impliquant des armes dans un tiers des cas), soit psychologique, mettant à profit le concours d'un ou deux partenaires, du même âge le plus souvent, avec lesquels le sujet coopère activement, ne provoquant généralement pas de tension, précédé assez fréquemment par de la préméditation, et un peu moins régulièrement par le recours à des instruments et visant presque toujours des victimes inconnues. Ajoutons qu'assez souvent, l'usage d'alcool ou de drogue précède l'exécution de l'acte, ce qui, combiné au fait que près de 44% des sujets ne préparent pas le délit, tendrait à démontrer que le

vol sur la personne se perpète tout aussi bien de façon impulsive ou opportuniste que de façon planifiée. Quant au second, le vol grave, lui aussi s'impose comme un agir à orientation surtout utilitaire, posé, dans trois cas sur quatre, après avoir été préparé, avec l'appui d'un ou deux complices souvent plus âgés et avec l'utilisation d'instruments qui ont de très fortes chances, en l'occurrence, d'être des armes, armes utilisées dans plus de la moitié des cas pour faire de l'intimidation psychologique, sans que de la tension soit trop souvent suscitée malgré la gravité du délit et sa difficulté d'exécution, alors que la victime qui subit l'agression, dans un cas sur quatre, est une personne connue du sujet.

- L'attaque sur la personne s'impose comme une délinquance peu usuelle, ayant même, dans beaucoup de cas, un caractère accidentel. Cette délinquance semble s'exprimer sous deux modes majeurs : d'abord, un mode intégré, instrumental, utilitaire, du genre assaillir quelqu'un pour lui extorquer un bien convoité ou pour l'éliminer comme obstacle dans la poursuite d'un but ; ensuite un mode impulsif, émotif, du genre se battre avec quelqu'un sous le coup de la colère, de la haine, ou pour régler un compte personnel. De plus, la présence d'armes souvent destructrices est fréquente, ainsi qu'un manque flagrant de sensibilité aux risques inhérents à de tels actes. Donc, délinquance secondaire sans doute, tout autant par le nombre d'adeptes que par le nombre d'actes, mais délinquance passablement dangereuse sous le premier mode comme sous le second, bien que pour des raisons différentes.

- Les autres catégories de délits sont, par ordre de rang selon les fréquences de sujets : les menus larcins (20,7% des délinquants), le commerce de la drogue (8,4%), les désordres publics (7,7%) et les délits sexuels (2,1%). Elles présentent, chacune à sa façon, des caractéristiques particulières qui non seulement les distinguent entre elles, mais surtout les distinguent des catégories précédentes ; compte tenu des données analysées, les menus larcins et les désordres publics concrétisent ce qui peut être appelé la délinquance adolescente « typique », c'est-à-dire un agir auquel les caractéristiques de perpétration donnent une allure nettement plus dérogatoire, alors que les deux susmentionnées font figure beaucoup plus d'activités marginales, d'incartades juvéniles socialement tolérables et, sans doute, tout aussi ré-

pandues chez les adolescents qui n'ont jamais été arrêtés ou inculpés que chez les pupilles du tribunal ; elles doivent donc être qualifiées tout au plus de délinquance mineure. Par contre, la possession et le trafic de drogues se rapprochent passablement plus, de par les caractéristiques de structuration et d'intégration qui ont été relevées, d'un patron proprement antisocial, avec comme élément dominant l'exploitation organisée de la vulnérabilité des jeunes victimes.

1.3.3 La dynamique de la délinquance

[Retour à la table des matières](#)

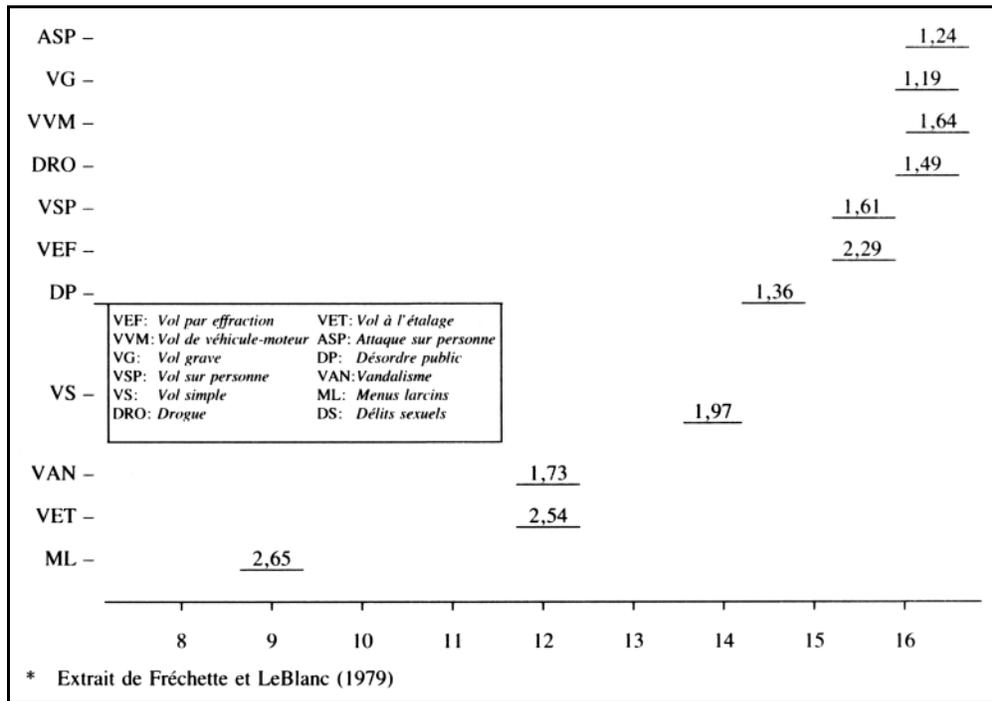
Les chercheurs québécois ne se sont pas seulement attardés à décrire minutieusement la délinquance cachée, ils se sont aussi intéressés à sa dynamique. Comment la délinquance cachée se développe-t-elle tout au long de l'adolescence et, même au-delà, comment mute-t-elle à l'âge adulte ? La conduite délinquante est-elle présente pendant toute l'adolescence ? Existe-t-il des patrons de développement des activités délinquantes ? Quelle est la durée, la précocité, l'évolution polymorphique de la conduite délinquante ?

Fréchette et LeBlanc (1979) constatent que les activités délinquantes de nature criminelle décroissent nettement au cours de l'adolescence, ceci tant dans l'ensemble des adolescents que parmi les pupilles du tribunal de la jeunesse. Par exemple, ils notent que chez ces derniers, la proportion des petits délinquants passe de 40% au milieu de l'adolescence à 74% à la fin de cette période ; tandis qu'à l'inverse les gros producteurs comptent pour 50% de l'échantillon à quinze ans contre 26% du groupe à dix sept ans. Ils démontrent que cette observation se confirme également en ce qui concerne les types de délits : vol à l'étalage, vol grave, etc.

Même si les travaux ont pu confirmer premièrement, que la période de latence (neuf à douze ans) et le tout début de l'adolescence (douze et treize ans) sont le moment où la probabilité d'émergence de la conduite délinquante apparaît maximale, et deuxièmement, que la durée de l'activité délinquante s'échelonne sur plusieurs années (cinq années), l'originalité de leurs travaux réside surtout dans les rapports

que les chercheurs ont établis entre les trois aspects suivants : la nature de la conduite délinquante (le type d'activité), sa durée et le moment de son apparition (sa précocité). L'intérêt de ces résultats est tel qu'il convient de présenter le graphique 1 qui les illustre.

Figure 1.
*Durée moyenne (en année) de chaque catégorie de délit compte tenu de l'âge moyen du début **



(*) Extrait de Fréchette et Leblanc (1979).

Ce graphique illustre clairement la gradation dans l'activité délinquante, car les lignes horizontales, de par leur longueur, représentent la longévité moyenne, en année, de chaque catégorie de délits au moment de la première entrevue avec les jeunes délinquants de l'échantillon. A l'analyse de ce graphique, trois faits sautent aux yeux : le premier est l'accélération spectaculaire, à partir surtout de la douzième année et jusqu'aux environs de quatorze ans, du processus de renouvellement ou de multiplication des formes d'expression de la délinquance, comme si l'expansion polymorphique s'intensifiait avec force,

à ce moment-là, pour exploser, pourrait-on dire, en une diversité d'actes ; entre l'âge de huit et douze ans, elle avait plus ou moins piétiné, se limitant pendant une période de temps prolongée à quelques catégories, de gravité objective moins prononcée d'ailleurs ; le second, qui touche de plus près le problème de la durée, met en cause ce que nous pourrions appeler la désuétude précoce de plusieurs de ces manifestations délictueuses, tels les menus larcins, le vol à l'étalage, le vandalisme, le vol simple et les désordres publics, qui s'estompent et disparaissent dès le début de l'adolescence ; le troisième signifie que, non seulement la totalité des formes délictueuses, des plus bénignes aux plus graves, sont enclenchées dès l'âge de quatorze ans, mais qu'en plus aucune n'a tendance à persister au-delà de seize ans.

Ainsi la progression dans l'activité délinquante, et parallèlement vers un rôle de délinquant, se fait suivant les étapes suivantes : à la période de latence débute la conduite délinquante par les menus larcins ; ceux-ci sont suivis, au seuil de l'adolescence, par le vol à l'étalage et le vandalisme. La progression dans la gravité et le polymorphisme est plus marquée à la troisième étape, où vers treize ans, apparaissent le vol simple, les désordres publics, le vol par effraction et le vol sur la personne ; avec la quatrième étape, vers quatorze ans c'est-à-dire le milieu de l'adolescence, les jeunes délinquants ont joué sur toute la gamme des délits, même les plus graves.

En plus d'identifier ce processus d'aggravation de la conduite délinquante, Fréchette et LeBlanc (1979) ont aussi mis à jour le principe du déterminisme diachronique, c'est-à-dire le lien direct entre la précocité et l'intensité subséquente de l'activité délinquante. Ils ont également mieux caractérisé la nature du polymorphisme : celui-ci serait d'intensité relative due au fait que les jeunes commettent plusieurs types de délits, mais généralement de la même famille, des vols de toutes sortes par exemple.

1.3.4 Un continuum de types de conduites délinquantes

[Retour à la table des matières](#)

La description détaillée et la comparaison systématique des formes de la conduite délinquante, à travers le temps, ont permis à Fréchette et LeBlanc (1979-1980) d'identifier quatre modèles fondamentaux d'activité délinquante durant la période de l'adolescence : les délinquances insignifiantes, de transition, en résorption et en consolidation. Chacune d'elles peut se manifester sous une forme plus ou moins sérieuse, par exemple, la délinquance en consolidation pouvant être caractérisée par ou sans aggravation des délits. Voici l'illustration de ce continuum de modèles de conduite délinquante :

<i>Continuum de délinquance</i>			
persistante	en résorption	de transition	insignifiante

La délinquance insignifiante est le fait de la majeure partie des adolescents. 81% des adolescents rapportent une infraction au Code criminel au cours d'une année, et de fait 60% des adolescents de 12 à 18 ans présentent, durant cette période, une délinquance tout à fait insignifiante, c'est-à-dire quelques infractions au Code criminel, de nature plutôt mineure (vol à l'étalage, vandalisme, vols mineurs) ; ces quelques infractions sont soit concentrées sur une période limitée de temps, soit échelonnées sur l'ensemble de cette période.

La délinquance de transition se distingue de la délinquance insignifiante en ce qu'elle affirme un degré supérieur de gravité, de durée, de volume, de diversité. Chez les adolescents, en général, elle se présente sous la forme d'une durée plus longue ; d'un volume plus élevé, annuellement trois à cinq délits ; d'une gravité plus forte, quelquefois le vol avec effraction. Chez les pupilles du tribunal, elle s'exprime sous une forme plutôt accidentelle ; un nombre limité de conduites, de gravité variable, mais qui se limite à la période du début ou du milieu de

l'adolescence. En fait, la délinquance de transition apparaît essentiellement comme une crise du milieu de l'adolescence.

La délinquance en résorption est une délinquance qui, tout en ayant été volumineuse, hétérogène et parsemée de délits majeurs, n'appartient, de façon stricte, qu'à la première partie de l'adolescence. Malgré sa gravité certaine, elle n'a qu'une durée limitée et elle est généralement résorbée avant la fin de l'adolescence.

Le dernier modèle de conduite délinquante, celle en consolidation, est caractérisée, avant tout, par la persistance et, dans certains cas, par l'aggravation des délits. Elle débute tôt, autour de huit ans ; elle progresse des infractions mineures, vol à l'étalage et larcins, aux délits majeurs, vols par effraction, jusqu'aux délits graves contre la personne ; ceci avant l'âge de quinze ans. Les actes sont nombreux et hétérogènes. Cette délinquance persistante se présente, à la fin de l'adolescence, sous un mode mineur, la délinquance continue qui ne s'aggrave pas au point de contenir des délits contre les personnes, mais qui comprend de multiples délits contre les biens, particulièrement les vols par effraction. Le mode majeur, c'est la délinquance qui, tout en étant volumineuse, hétérogène, continue, précoce, est déjà, à quinze ans, aussi grave que la délinquance adulte sérieuse : vol sur la personne, vol à main armée, etc.

1.3.5 Y a-t-il des groupes sociaux qui présentent un risque supérieur de délinquance ?

[Retour à la table des matières](#)

La délinquance cachée des adolescents québécois ne constitue pas un phénomène atypique ; ainsi une comparaison avec les données d'études réalisés dans divers pays (LeBlanc, 1983b) démontre que, malgré des différences dans la composition des échantillons et dans la nature des mesures de la délinquance, 90% des adolescents commettent, annuellement, des actes qui pourraient les conduire devant les tribunaux pour mineurs dans les sociétés industrialisées. De même, toutes les études présentent une distribution analogue de la délinquance ; cette distribution en forme de L indique qu'une majorité

d'adolescents commet très peu d'actes délinquants et qu'une très faible minorité en pose beaucoup. Et comme aux États-Unis, elle s'est transformée entre les années 60 et 70 : l'usage et le commerce de la drogue ont occupé une place de plus en plus importante et les filles s'adonnent davantage aux activités délinquantes. Puisque la délinquance cachée au Québec suit ces tendances générales, il convient de se demander comment elle varie selon le sexe, l'âge, le statut social et le statut de délinquant.

S'il est un résultat où tous les travaux s'accordent, c'est bien celui des différences dans la délinquance cachée des filles et des garçons. Les données (Fréchette et LeBlanc, 1979) montrent des différences d'ampleur et de gravité, et tous les relevés des écrits (LeBlanc, 1983) abondent dans le même sens. Les résultats de l'ensemble de ces travaux pourraient se résumer ainsi : les garçons commettent plus d'actes délinquants que les filles ; ceci est vrai pour l'ensemble des actes délinquants, sauf pour ce qui est de la promiscuité, où les filles sont plus impliquées ; les garçons font plus d'actes délinquants graves que les filles.

La distribution de la délinquance cachée, selon l'âge, ne se présente pas sous la forme d'un modèle aussi clair que pour la distribution selon le sexe. Dans notre échantillon d'adolescents de 12 à 18 ans (LeBlanc, 1977d), nous observons des associations, statistiquement significatives, entre l'âge et la délinquance cachée, mais le modèle de distribution de la délinquance cachée suivant les catégories d'âges n'est pas le même pour la délinquance grave. L'implication dans la délinquance grave s'impose par vague : il y en a plus chez les 12-13 ans et chez les 16-17 ans. On peut présumer qu'il s'agit plus souvent d'agressions et de batailles en bande dans le groupe des 12-13 ans, alors que dans le groupe des 16-17 ans, il s'agirait plus souvent de vols graves et de vols d'automobiles.

Si les questions de la distribution de la délinquance cachée font relativement peu l'objet de controverses en ce qui concerne l'âge et le sexe, il en va tout autrement pour ce qui est du statut social. En effet, il est généralement reconnu qu'il existe une relation négative entre le statut social et la délinquance officielle, même si cette conclusion fait l'objet de contestation. Ces controverses ont été alimentées par les

études de la délinquance cachée, depuis que Short et Nye ont conclu, en 1958, qu'il n'y avait pas de relations entre le statut social et la délinquance autoconfessée : les plus pauvres ne sont pas les plus délinquants. Depuis ce travail initial, plus d'une trentaine d'enquêtes se sont intéressées à la question (LeBlanc, 1983b). Les trois quarts d'entre elles indiquent une relation inexistante ou négligeable entre la délinquance cachée et le statut social. Au Québec, tant la première étude sur cette question (LeBlanc, 1969) que la dernière (Fréchette et LeBlanc, 1979) concluent qu'il n'y a pas d'association statistiquement significative entre les mesures de statut social utilisées et les diverses mesures de la délinquance cachée. D'une façon générale, nous devons donc retenir que, dans la société nord-américaine, la délinquance cachée se distribue également dans l'ensemble de la structure sociale et que des concepts explicatifs, comme ceux de société de masse et de classe moyenne généralisée, rendent bien compte des observations sur la délinquance cachée. On -pourrait donc penser que même si la richesse varie dans la société nord-américaine, un mode de vie uniforme est assez répandu, ce qui concorde avec le fait que, pour la masse de la population adolescente, le passage à l'acte est relativement équivalent dans toutes les couches de la société.

Depuis l'apparition des procédures systématiques pour appréhender la délinquance cachée, les chercheurs s'interrogent sur les différences comportementales qui existent entre les adolescents qualifiés de délinquants et les non-délinquants. Les chercheurs québécois n'ont pas fait exception. À cet égard, les données les plus récentes (Fréchette et LeBlanc, 1979) établissent que la délinquance cachée des adolescents du tribunal, déclarés délinquants, est de beaucoup supérieure à celle des adolescents de milieu libre du même âge. Elle est quantitativement différente, puisque les premiers sont plus nombreux à passer à l'acte, et elle est aussi qualitativement différente, car ce sont sur les mesures référant à de la délinquance grave que l'écart est le plus marqué entre les deux groupes. Ces résultats nous permettent de mieux poser la question de l'action sélective des instances du système de justice pour mineurs. Il ressort clairement que la plupart des adolescents amenés devant le tribunal sont ceux dont la délinquance est la plus fréquente et la plus dangereuse, en conformité avec les objectifs de la justice, c'est-à-dire la protection de la société.

En résumé, la délinquance cachée constitue un phénomène généralisé par son étendue, mais de plus en plus limité si l'on ne considère que la délinquance grave contre les personnes et contre les biens. Cette délinquance est produite par des garçons plutôt que des filles avant 16-17 ans plutôt que pendant ou après, et par des représentants de toutes les couches sociales. Finalement, ces manifestations délinquantes sont avant tout le fait d'une minorité d'adolescents qui deviennent rapidement des pupilles des tribunaux de la jeunesse. En somme, l'hypothèse avancée, à savoir que la délinquance est un épiphénomène de l'adolescence, peut être soutenue parce que les délits sont généralisés, de faible intensité, multidirectionnels et très localisés dans le temps. Pour la plupart des adolescents, c'est un épisode auquel il ne faut pas attacher d'importance, mais il n'en demeure pas moins que pour une très faible minorité d'entre eux, il s'agit du point de départ d'une délinquance abondante, grave et à caractère répétitif.

1.4 Les fins de l'activité délinquante

[Retour à la table des matières](#)

Nous ne saurions terminer cette section sur la conduite délinquante sans mentionner la contribution originale de Cusson (1981b) sur l'analyse des fins du comportement délinquant. Partant de données empiriques diverses, dont des autobiographies de criminels, l'auteur propose une analyse stratégique du comportement délinquant. Son analyse de la conduite délinquante est dite stratégique, parce qu'il conçoit le délit comme un comportement orienté vers un résultat ayant sa rationalité propre, compte tenu des opportunités qui s'offrent à l'acteur et de la conduite de ses adversaires. Ce n'est pas tant l'analyse stratégique de l'activité délinquante qui nous intéresse ici, mais plutôt la dissection qu'il fait des finalités du délit, des résultats que l'auteur se propose d'atteindre par son acte délinquant.

Cusson identifie quatre types de finalités et treize fins qui « collent à l'acte même », selon son expression. Les types de finalités sont l'action, le fait de commettre un délit pour déployer de l'énergie et pour avoir la sensation de vivre intensément ; l'appropriation, le fait de vo-

ler dans le but de profiter du bien d'autrui ; l'agression, le fait d'attaquer autrui pour le tuer, le blesser ou le faire souffrir ; et la domination, le fait de commettre un délit pour obtenir une suprématie quelconque. Ces quatre grandes finalités de la conduite délinquante se subdivisent en treize fins :

l'action :

- l'excitation
- le jeu

l'agression

- la défense
- la vengeance

l'appropriation

- l'expédient
- la possession
- l'utilisation
- la convoitise
- le supplément
- la fête

la domination

- la puissance
 - la cruauté
 - le prestige
-

En plus d'établir l'existence de ces fins de l'activité délinquante, l'argument principal de Cusson est que de telles finalités ne sont pas exclusives aux délinquants. Elles sont le fait de tous ; mais d'autres veulent satisfaire leurs besoins d'action par le sport, le jeu, le travail ; leur volonté de posséder, par le commerce, un emploi, l'épargne, etc. Ainsi, les conclusions de l'analyse stratégique de la conduite délinquante qu'il en tire viennent compléter, sans contradiction aucune, les conclusions de Fréchette et LeBlanc, à l'effet que la délinquance est un épiphénomène de l'adolescence. En somme, les fins de la conduite délinquante sont celles de toute action humaine, et celle-là est une manifestation particulière d'un stade spécifique et central du développement de l'homme.

En guise de conclusion

La contribution majeure que les chercheurs québécois ont apportée à la criminologie, consiste en une description et une analyse en profondeur de la conduite délinquante au cours de l'adolescence. Il s'agit d'une étude approfondie de l'activité délinquante qui sort des sentiers battus par les échantillons en cause, les instruments utilisés, les stratégies d'analyse employées et les questions nouvelles qui ont reçu des réponses. Les démarches empiriques ont débouché sur une synthèse des fins et des types de conduite délinquante et sur une interprétation de la signification de la délinquance pour les adolescents. A partir de maintenant, ce chapitre s'intéressera à mieux identifier les jeunes délinquants qui se démarquent de l'ensemble des adolescents par une conduite répétitive dont la gravité s'amplifie ; nous nous attacherons principalement à l'analyse de leurs traits de personnalité et de leurs handicaps sociaux.

2. LA PERSONNALITÉ DES JEUNES DÉLINQUANTS

[Retour à la table des matières](#)

Si la conduite délinquante n'est pas la caractéristique exclusive d'un groupe particulier d'adolescents, comme nous venons de l'établir dans la section précédente, il est quand même tout à fait démontré qu'une proportion très limitée d'adolescents sont responsables de la majorité des actes délinquants, et qu'un groupe encore plus restreint produit la plupart des délits les plus graves. Dès les premiers travaux québécois sur la délinquance des mineurs (Irvine, 1948 ; Beausoleil, 1949), les chercheurs se sont intéressés à la personnalité de ces jeunes délinquants les plus difficiles. Ils se sont attachés à décrire la personnalité des mineurs délinquants à l'aide de cinq démarches complémentaires : les études cliniques, les travaux sur les tests, les recherches

descriptives et comparatives, les études longitudinales et les analyses typologiques.

2.1 Des observations cliniques au syndrome de la personnalité délinquante

[Retour à la table des matières](#)

Les premières recherches de la criminologie des mineurs du Québec ont été de nature clinique. Au cours des années 50, sous la direction du R.P. Noël Mailloux, directeur de l'Institut de psychologie de l'Université de Montréal, des observations cliniques systématiques ont été faites sur des jeunes délinquants, la plupart du temps dans des internats et surtout à Boscoville. Ces travaux ont donné lieu à plusieurs publications au cours des années 60, soit dans la revue *Contribution à l'étude des sciences de l'homme*, soit dans celle des *Services d'aide à l'enfance et à la jeunesse*. Les contributions majeures que le R.P. Noël Mailloux a apportées durant cette période, sont reprises dans le livre *Jeunes sans dialogue* (1971). C'est cette conception du syndrome de la personnalité délinquante qui soutient la théorie de la rééducation développée en psychoéducation (Guindon, 1969). Voyons comment Mailloux et ses disciples ont présenté le syndrome de la personnalité délinquante.

Mailloux (1971) et ses collaborateurs ont relié la personnalité particulière du délinquant aux aberrations de son développement psychosocial. Pour ces auteurs, il ne convient pas d'isoler les développements respectifs des tendances spontanées : conservation de l'être, sexualité, sociabilité, religiosité, etc. ; c'est sur tous ces plans à la fois que le sujet peut se trouver perturbé. Si la psychopathologie classique a bien su identifier « les motifs de défense qui affleurent à la conscience » au moment de ces crises et qui recouvrent les manifestations névrotiques et psychotiques, tels la peur, la honte, la culpabilité et le dégoût, on peut, cependant, relier les perturbations du développement psychosocial, chez le délinquant, à un narcissisme persistant qui joue diffé-

remment selon que le sujet présente une délinquance équivalente à la névrose ou une délinquance équivalente à la psychose.

En 1965, Mailloux (1971), explicitant sa conception de la criminalité vraie, décrivait le fonctionnement du surmoi chez le délinquant d'habitude. Celui-ci serait capable, comme la plupart de ses concitoyens, de discerner le bien du mal, mais chez lui « des forces inconscientes annulent l'emprise du jugement moral » sur sa conduite. L'auteur décrit le délinquant habituel comme « profondément ancré dans une attitude narcissique » qui a le double défaut de l'éloigner d'autrui et de le maintenir dans un état d'immaturité occultant à ses propres yeux sa valeur en tant que personne. Mailloux précise : « son moi se confond avec son agir et se trouve nécessairement valorisé ou dévalorisé par lui », de sorte que le délinquant se perçoit lui-même rapidement comme « l'incarnation même de la malversation ». Aussi n'est-il pas étonnant, selon Mailloux, qu'il devienne

la victime d'un surmoi implacable qui, avant même qu'il n'ait commis un acte sérieusement répréhensible, le condamne à ressentir l'envoûtement d'une culpabilité incommensurable et irréversible (p. 141).

L'auteur, conformément à la théorie psychanalytique de la criminalité, voyait dans le refoulement de cette culpabilité la vanne laissant libre cours à la conduite antisociale, mais aussi la source du désir de se faire arrêter et envoyer en prison, quitte, pour y parvenir, à multiplier l'activité délictueuse. À brève échéance, cependant, durant l'incarcération, le délire narcissique reprend ses droits, il donne au délinquant le « sentiment d'avoir payé sa dette », et il l'incite à recommencer.

Le même auteur a montré comment la répétition compulsive était une caractéristique de la personnalité délinquante. Les parents joueraient selon lui un rôle décisif dans la « cristallisation de l'attitude délinquante » de l'adolescent, dans la mesure où ils anticipent « leur humiliation d'avoir donné le jour à une brebis galeuse » et provoquent chez leur enfant une identification négative, laquelle lui fait répéter compulsivement les actes entraînant de la part de son entourage une réaction de rejet ou de sanction. Rapidement, il se trouve ainsi confirmé dans sa conviction d'être différent, mauvais et solitaire ; pour

s'immuniser contre l'angoisse inhérente à cette représentation de lui-même, il lui faut s'endurcir irrémédiablement. La répétition compulsive d'actes déviants devient donc le mécanisme caractéristique de son fonctionnement social, dont le paroxysme n'est atteint que lorsque le sujet obtient une reconnaissance officielle de son statut de délinquant ; à ce moment là, il se trouve à réaliser la prophétie maléfique de ses parents.

Une autre caractéristique de la personnalité délinquante a été décrite par Mailloux ; il s'agit de l'incapacité de communiquer avec autrui. Celle-ci constitue un véritable symptôme de la dissociation du délinquant. Dans son éloignement du monde, celui-ci en vient à « couper tous contacts avec ses proches pour rechercher exclusivement la compagnie de ses semblables qu'il méprise et redoute autant que lui-même ». Ce paroxysme de la dissocialisation se manifeste par l'apparente disparition de la « fonction du langage, en tant qu'instrument de communication sociale ». De là vient une condition préliminaire à la rééducation : celle du rétablissement de la communication verbale « sérieuse » entre le jeune et son éducateur ou son thérapeute.

Lemay (1973), à la suite d'une analyse des écrits et de ses observations cliniques, traite des désordres de la conduite, parmi lesquels s'inscrit la délinquance, à partir de la perspective de la psychopathologie. Il relie ce type de conduite aux carences affectives, à la névrose, à la psychose, à l'organisation caractérielle, et plus particulièrement, il présente une description clinique extensive des désordres de la conduite chez le sujet à structure délinquante.

Ces délinquants ont un développement inadéquat de la conscience morale et ils sont caractérisés par un égocentrisme exacerbé. Leur mode de relation se caractérise par la méfiance et l'hostilité ; ils sont intolérants à la frustration ; ils ne ressentent pas de sentiment de culpabilité ; les sentiments d'injustice subie et de dévalorisation sont très forts chez eux ; ils ont développé un système défensif très solide ; ils ont de la difficulté à vivre en commun, leur moi est perturbé et ils manifestent des troubles émotifs tout en étant affligés de troubles moteurs. L'auteur signale aussi, qu'à mesure que cette structure de personnalité se consolide, l'égocentrisme éthique et le désengagement prennent de l'importance.

Il y a donc une convergence évidente entre les descriptions que Mailloux et Lemay nous proposent ; il s'agit du syndrome de la personnalité délinquante et qui émane de leurs observations cliniques, ceci malgré une terminologie fort différente. Elles permettent donc de caractériser le « vrai délinquant ».

2.2 L'identification des délinquants à travers les tests

[Retour à la table des matières](#)

Le deuxième courant d'études, de nature psychologique, se compose de travaux ayant pour but l'identification des jeunes délinquants. Ainsi, plusieurs thèses et mémoires en psychologie et en criminologie, surtout à l'Université de Montréal, ont tenté de construire un instrument qui permettrait de reconnaître les jeunes délinquants ou de valider l'utilisation de certains tests auprès des mineurs délinquants.

Certains de ces travaux se sont intéressés au dépistage de la délinquance en milieu scolaire (comportement en classe, Décarie, 1961) ; d'autres ont mis à l'épreuve des tests projectifs (TAT, Gérin-Lajoie, 1968 ; Rorschach, L. Tremblay, 1969) ou semi-projectifs (Hand test, Simard-Grégoire, 1974 ; Rep de Kelly, Massé, 1976 ; le MAC, Audet, 1975) ; finalement, certains ont vérifié l'utilité et la validité de questionnaire psychométriques (la TSCS, Lamarche, 1968, le Jesness, Forget, 1977 ; le Eysenck, Maisonneuve, 1977 ; Farrington, Biron et LeBlanc, 1982 et Séguin, 1981 ; le M.M.P.I. Thiffault, 1958 ; le F.I. de Venezia, Tremblay, 1978 ; et le SO de Gough, LeBlanc, 1969). Gagnon, (1981), pour sa part, a tenté de construire et de valider un nouvel instrument psychométrique qui se compose d'éléments tirés de plusieurs des questionnaires mentionnés précédemment ; les résultats sont intéressants, mais insuffisants, pour que cet instrument devienne d'utilisation courante pour départager les « vrais délinquants » des délinquants insignifiants.

Ces travaux nous ont permis de mieux apprécier l'utilité et la validité de plusieurs instruments qui sont couramment employés par des praticiens ou des chercheurs de la criminologie des mineurs. Ils ont aussi souligné leurs faiblesses, ce qui oblige à constater qu'aucun d'entre eux n'est, par lui-même, suffisant pour bien identifier les sujets qui sont potentiellement ou effectivement les plus délinquants.

2.3 Les délinquants versus les non-délinquants

[Retour à la table des matières](#)

Les recherches que nous regroupons sous ce titre sont relativement nombreuses. Il s'agit essentiellement de thèses et mémoires, surtout en psychologie, mais aussi, en service social et en criminologie. Elles ont en commun un certain nombre de caractéristiques méthodologiques : elles utilisent de petits échantillons (trente sujets et souvent encore moins) ; elles emploient ordinairement des techniques statistiques non paramétriques ; elles vérifient, habituellement, un nombre limité d'hypothèses concernant un thème spécifique. Si la majorité de ces travaux comparent des sujets délinquants - dont la définition est très variable : pupilles du tribunal, pensionnaires d'internats - et des sujets non délinquants, plusieurs ne décrivent qu'un groupe restreint de jeunes délinquants.

Voyons certaines des caractéristiques de la personnalité des jeunes délinquants que ces études ont analysées : l'identification à l'agresseur (Fernandez, 1975 ; Brunet, 1977) ; la perception de la masculinité (Charest, 1969) ; le comportement verbal (Bolduc, 1965) ; le vécu expérimentiel (Beauregard, 1977 ; Pelletier, 1977 ; Mercier, 1979) ; l'énurésie (Beauchemin, 1948) ; l'autodestruction (Charest, 1973) ; la sexualité (Brunet-Charbonneau, 1965 ; LeBlanc, 1977b ; Leclerc, 1978) ; l'image de Dieu (Gauthier, 1962 ; Pilon, 1963 ; Simard, 1971) ; les relations interpersonnelles (Deslauriers, 1969 ; Fréchette, 1970 ; Cayen, 1974) ; l'anxiété (Lapierre, 1978) ; le pouvoir de sublimation (Duclos, 1966) ; le fonctionnement du moi (Morin, 1964) ; la

dépression (Cossette-Roussel, 1969) ; le sur-moi (Desmarais, 1972 ; Fortin, 1979) ; l'image corporelle (Van Gijseghem, 1970 ; Trépanier, 1975 ; Sasia, 1978 ; Villemure, 1980), le territoire personnel (Richer, 1976), l'identification (Quintal, 1969), la carence affective (Bérard, 1974) ; les étapes de la dissociation (Cournoyer, 1977) ; l'influence de la frustration (Lapointe, 1958 ; Gendreau, 1958) ; le rôle de l'agressivité (Élie, 1974 ; Simard-Grégoire, 1974 ; Lamoureux, 1975 ; Perreault, 1975) et la créativité (Landreville, 1981).

Quatre thèmes ont reçu une attention plus soutenue à travers le temps, faisant l'objet de travaux plus nombreux, à savoir le fonctionnement intellectuel (Carette, 1963 ; Costopoulos, 1963 ; Leduc, 1965 ; Mongeau, 1966 ; Pelletier, 1967 ; Métivier, 1968 ; Soucy, 1969 ; Desmarais, 1970 ; Nadeau, 1971 ; Dufresne-Gobeil, 1972 ; Larivée, 1972 ; Pencer, 1982) ; le concept de soi : estime de soi, perception de soi, etc. (Tellier, 1961 ; Gendreau, 1961 ; Filzgerald et Morris, 1971 ; Jacques, 1972 ; Leahey, 1974 ; Bourbeau, 1977 ; Coté, 1977 ; Dupuis, 1977 ; Nadeau, 1977 ; Delisle, 1978) ; la moralité : les valeurs morales, le jugement moral, etc. (McKenna, 1955 ; Deslauriers, 1967 ; Richard, 1968 ; Bechard, 1970 ; Goyer-Michaud, 1971 ; Boucher, 1976 ; Ouimet, 1976 ; Paquet, 1976 ; Séguin, 1976 ; Dulude-Cloutier, 1977). Un quatrième thème a fait l'objet de plusieurs travaux, c'est la maturité interpersonnelle (Germain, 1972 ; Perron, 1975 ; Mourant, 1976 ; Trudeau-Le Blanc, 1977 ; Perrault, 1978 ; Bellot, 1982 ; Massé, 1982 ; Depleteau, 1982 ; Eisner, 1982 ; Godbout, 1983). Finalement, mentionnons l'étude de Marceau (1977) qui parvient à dresser un profil psychologique, social et comportemental du jeune délinquant violent tout en le comparant à d'autres jeunes délinquants.

Ces études comparatives de sujets délinquants et d'adolescents non-délinquants ont porté presque exclusivement sur des garçons et elles proposent une conclusion commune : les jeunes délinquants sont handicapés sur le plan psychologique en comparaison des adolescents non délinquants. En somme, les jeunes délinquants sont affectés de divers malfonctionnements psychologiques.

Les études sur l'adolescente délinquante sont peu nombreuses ; elles sont plutôt récentes ; et elles décrivent, pour la plupart, la délinquante elle-même sans la comparer ni aux garçons ni aux autres ado-

lescentes. Notons que ces études sont de nature soit psychologique, sociologique ou criminologique. Elles concernent les facteurs sociaux et familiaux, Bertrand (1963) ; la délinquante caractérielle et névrotique, Sr. Marie-Joseph du Christ (1965) ; l'image corporelle, Van Gijsegheem, (1970) ; le profil de personnalité au Rorschach, Pinelle (1971) ; les choix professionnels et les aspirations (Nadeau, 1971 ; Gagnon *et al.* ; 1980) ; la différence entre cas de protection et de délinquance, Trottier (1972) ; l'autoportrait, Vallée (1974) ; les relations interpersonnelles, Cayen (1974) ; le concept de soi, Leahey (1974) ; les écrits sur la délinquante (Mais, 1976 ; Biron *et al.*, 1980 ; Andry, 1982) ; la relation mère-fille, Buri (1978) ; les médias chromatiques, Audet, 1975 ; une comparaison avec les garçons, Côté *et al.* (1978) ; ce qu'on, en dit, Gagnon et Biron (1979) ; les traits de personnalité, Deschênes et Biron (1980) ; la mesure de sa violence, Lacombe, (1981) ; la maturité interpersonnelle, Turner (1981) ; et les paroles des filles en marge, Gagnon et Biron (1982).

Parmi les études descriptives et comparatives, il convient de s'arrêter aux travaux du programme de recherche sur la structure et la dynamique du comportement délinquant du Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile de l'Université de Montréal. Ces travaux méritent une attention particulière parce qu'ils s'appuient sur de larges échantillons, d'une part, 825 adolescent(es) de 14 à 18 ans et, d'autre part, 470 jeunes délinquants d'âge équivalent. Les questions investiguées, qu'il convient de mentionner sous cette rubrique, concernent la personnalité modale de l'adolescent (comparaisons selon l'âge, le sexe et avec des échantillons d'autres pays) (Côté *et al.*, 1978), les rapports entre la personnalité, ou certains de ses traits, et le degré de délinquance des adolescents et jeunes délinquants (Massé, 1976 ; Élie, 1974 ; Simard-Grégoire, 1974 ; Côté, 1977 ; Forget, 1977 ; Maison-neuve, 1977 ; Bayreuther, 1978 ; Côté *et al.*, 1978 ; Lapierre, 1978 ; Biron *et al.*, 1980 ; Deschêne et Biron, 1980 ; Fréchette et LeBlanc, 1980 ; Boisclair-Légaré, 1981 ; Séguin, 1981), et la comparaison des traits psychologiques des jeunes délinquants (470) et des adolescents normaux (825) (Côté *et al.*, 1978 ; Fréchette et LeBlanc, 1980 ; Boisclair-Légaré, 1981).

Les résultats de ces travaux (voir plus particulièrement Côté *et al.*, 1978) mettent en évidence que l'adolescent montréalais manifeste une

adaptation comparative tout à fait normale, à la fois sur les plans structural, relationnel et affectif de sa personnalité. Au plan psychosocial, il s'agit d'un adolescent qui jouit d'une bonne conception de soi, laquelle repose sur des perceptions relativement objectives de lui-même et des autres. Passablement réaliste, il a pu tirer profit de ses expériences passées, et en est ainsi arrivé à médiatiser ses pulsions. En somme, un individu qui a pu sortir d'un état de primitivité. Ceci est particulièrement évident lorsque cet adolescent est comparé à l'adolescent délinquant. De plus, il a été observé que l'adolescent montréalais est relativement naïf, voire même conformiste en comparaison de groupes étrangers. Il s'agit là d'une observation notable, qui se maintient même, toute proportion gardée, dans le cas où l'adolescent délinquant québécois est comparé au délinquant américain, anglais, ou écossais. Il est aussi plutôt porté à se contrôler qu'à s'exprimer, ce qui va dans le même sens que le trait précédent. Cette dimension demandant généralement un certain développement, il a pu conséquemment observer que l'âge est une variable discriminante, sauf dans le cas de la tendance au conformisme. Finalement, nous pouvons affirmer que les filles connaissent un développement légèrement plus harmonieux que celui des garçons. De plus, il apparaît clairement que cette dimension, de par son aspect structural, constitue celle qui s'associe le plus avec la délinquance criminelle, notamment par l'élément « insensibilité » compris dans sa sous-dimension « primitivité ». Le facteur prédominant reste, néanmoins, à pondérer selon l'importance d'autres traits, en particulier les éléments inhibiteurs de la dimension psychorelationnelle.

Pour ce qui est de cette dernière dimension, on note que l'adolescent montréalais connaît un degré d'anxiété relativement élevé. Cette dernière est cependant explicable par la période qu'il traverse, soit l'adolescence, et par le fait qu'il manifeste quelques conduites d'opposition tout en ayant conscience des autres. Il demeure un individu qui cherche à se rapprocher des autres, qui continue à s'identifier à eux, et qui est prêt à accepter certaines limites à sa liberté individuelle, ceci pour sauvegarder sa relation à autrui. Les filles se distinguent toutefois des garçons par le fait qu'elles sont plus anxieuses, alors que ces derniers sont quelque peu plus méfiants. La dimension psychorelationnelle est, par ailleurs, plus tributaire de la culture que les dimensions psychosociale et psychoaffective. Ainsi, on note des variations

importantes d'une étude à l'autre, études faites dans des milieux culturels distincts. De plus, l'âge est une variable qui n'intervient pas d'une façon statistiquement significative. Portée au plan conceptuel, cette observation permet, peut-être, de conclure qu'il s'agit là d'une confirmation additionnelle du fait qu'il s'agirait de variables à contenu principalement situationnel.

Finalement, la dimension psychoaffective révèle que l'agressivité n'occupe pas le centre des échanges affectifs de l'adolescent montréalais, étant donné qu'il est relativement satisfait de lui-même et des autres. Toutefois, son affectivité est teintée d'une nette labilité, ce qui en fait souvent un individu extraverti : impulsif à l'occasion, parfois sociable superficiellement, mais constamment à l'affût des opportunités. C'est d'ailleurs ce qui explique le fait que ce dernier trait soit celui retrouvé au centre des traits de personnalité particulièrement, prédicteurs de la conduite délinquante, plus particulièrement, de celle reliée à son statut d'adolescent (alcool, fugue, conduite automobile, etc.).

Si les travaux de ce Groupe de recherche montrent une constante relation entre un déficit psychologique et le degré de délinquance des mineurs, il a aussi été établi qu'il est relativement facile de différencier, à l'aide de procédures statistiques complexes (la fonction discriminante, par exemple), l'adolescent qui fait une incursion légère dans la conduite délinquante de celui qui est suffisamment engagé pour devenir un pupille du tribunal. En effet, Fréchette et LeBlanc (1980) et Boisclair-Légaré (1981) montrent que les jeunes délinquants, comparés à leurs témoins adolescents, s'affirment lourdement marqués. Ils se distinguent de ceux-ci, entre autres, par leur primitivité et leur sens déformé de la réalité, tout autant que par leur conduite délinquante (Sarrasin, 1979).

2.4 Le développement de la personnalité des jeunes délinquants

[Retour à la table des matières](#)

Les travaux énumérés dans les trois sections précédentes ont permis de mieux connaître le jeune délinquant québécois. Toutefois, les résultats obtenus vont dans le même sens que l'ensemble des travaux en psychocriminologie : ils viennent enrichir les connaissances, mais ils ne constituent pas une contribution tout à fait originale à ce domaine de la criminologie des mineurs. La lecture de la recension extensive des écrits en psychocriminologie empirique, que nous présente Lagier (1979), nous en convainc facilement. Par ailleurs, les travaux dont nous traiterons dans cette section constituent une contribution originale aux connaissances en psychocriminologie des mineurs, parce qu'ils nous décrivent l'évolution de la personnalité des jeunes délinquants pendant l'adolescence, ceci à l'aide de mesures psychométriques qui furent prises à partir d'un panel, en deux moments successifs, entre quatorze et quinze ans et seize et dix sept ans, le milieu et la fin de l'adolescence, le moment où l'activité délinquante est à son summum.

Les travaux (Lagier, 1979 ; Fréchette et LeBlanc, 1980 ; LeBlanc et al., 1980 ; Massé, 1982) qui ont cherché des réponses aux questions que pose le développement de la personnalité des jeunes délinquants et de son rapport avec l'évolution de la conduite délinquante, utilisent l'échantillon de 470 jeunes délinquants sur lequel le Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile de l'Université de Montréal a amassé des données longitudinales. Deux résultats généraux et communs sont enregistrés par ces divers travaux : premièrement, les jeunes délinquants, sur une période de deux ans, améliorent leur fonctionnement psychologique général, et cela même si aucune intervention thérapeutique soutenue n'est entreprise ; deuxièmement, on a aussi noté qu'une amélioration marquée du fonctionnement psychologique s'accompagne d'une diminution plus rapide de l'activité délinquante. Ainsi, la

primitivité et l'antagonisme qui caractérisaient le fonctionnement psychologique des mineurs délinquants diminuent dans l'ensemble et, parallèlement, la conduite délinquante perd de son intensité, de sa diversité, de sa gravité. En somme, la résorption du névrotisme, du désengagement et de l'asociabilité s'accompagne d'une diminution de la conduite délinquante.

Certains travaux ont montré que, malgré ces tendances générales, il existe des types de personnalité pour qui l'évolution peut être fort différente. Ainsi, Fréchette et LeBlanc (1980) concluent que, lorsqu'il s'agit des caractéristiques psychologiques, il est clair que les quatre groupes constitués parmi l'échantillon n'évoluent pas de la même façon. Deux groupes, celui des sporadiques et celui des explosifs, apparaissent nettement engagés dans un processus de restructuration psychologique et sociale qui mène à un retour à la normalité. Un autre groupe, celui des persistants graves, est limité, malgré certains changements, à piétiner littéralement sur place, le retard dans le développement ne paraissant pas pouvoir être comblé par suite de l'effet conjugué, ou mieux, complémentaire, de deux influences négatives, soit l'importance du déficit initial, d'une part, la faiblesse de la dynamique évolutive, d'autre part. Ce qui laisse prévoir que ces jeunes ont peu de chances d'échapper à ce qui peut être considéré comme un véritable enlèvement dans la criminalité. Quant au dernier groupe, celui des persistants mineurs, son évolution est plus ambiguë ; son orientation sociale (sera-t-elle prosociale ou antisociale ?) reste encore, a-t-on l'impression, en suspens, avec un rattrapage réel à faire dans les façons de percevoir et de réagir, mais par ailleurs, avec des indices d'une vulnérabilité inquiétante au passage à l'acte délictueux qui perdurent et une assez faible expansion de la capacité interpersonnelle.

Ce qui est encore plus clair, chez les groupes une fois rendus à la fin de l'adolescence, c'est que les deux grands clivages, soit ceux opposant les sporadiques aux persistants graves, et aussi aux persistants mineurs, s'accroissent nettement, de telle sorte qu'il se confirme que les « cultures » psychologiques dans lesquelles l'agir délictueux ou bien prolifère et se stabilise ou bien s'élimine rapidement, se différencient nettement l'une de l'autre. La délinquance chronique, dans ce sens, impose un prix psychologique élevé à ceux qui la véhiculent. De même, l'opposition entre les explosifs et les persistants graves s'ac-

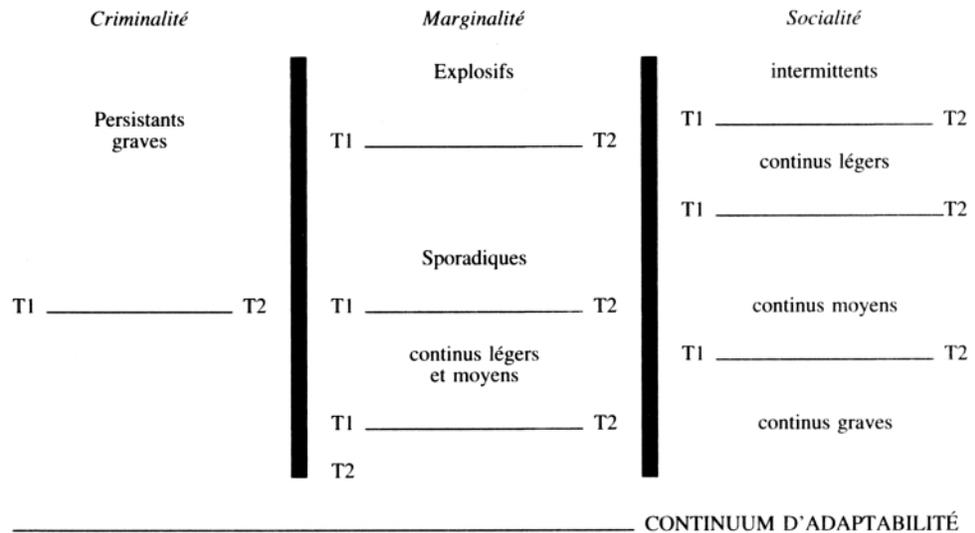
croît, elle aussi, de façon significative, le fossé s'élargissant non plus seulement en termes de caractéristiques psychofonctionnelles, mais en termes aussi de bagage social et interpersonnel (à cause surtout des acquisitions des premiers). Par ailleurs, il était prévisible que diminue l'écart entre les sporadiques et les explosifs, seules une insuffisance relative de la capacité interpersonnelle et des difficultés à entrer dans un rôle démarquant les seconds des premiers. Finalement, comme on pouvait aussi s'y attendre, la position des persistants mineurs par rapport aux persistants graves et aux explosifs s'avère paradoxale : en même temps qu'ils se distinguent des persistants graves d'une manière beaucoup moins nette qu'au milieu de l'adolescence, une certaine évolution les fait demeurer proches des explosifs améliorés de la fin de l'adolescence, sauf surtout, chose intéressante, en ce qui a trait à la disponibilité au passage à l'acte.

Somme toute, si l'on reprend la signification du critère lui-même, c'est-à-dire la signification du degré d'engagement dans la délinquance, il est possible d'affirmer que : une délinquance peu durable, et relativement mineure, à l'adolescence, n'empêche pas la personnalité d'évoluer ; une délinquance passablement volumineuse et grave, strictement dans la première moitié de l'adolescence, d'une part, s'appuie sur une personnalité qui, à ce moment-là, est assez lourdement affectée mais, d'autre part, n'empêche pas celle-ci d'entrer lors de la deuxième partie de l'adolescence, dans un processus de restructuration des fonctions psychologiques ; une délinquance qui, tout en étant continue tout le long de l'adolescence, ne devient pas toutefois très intense, met en cause une personnalité divisée contre elle-même, d'une certaine façon, où plusieurs éléments négatifs continuent de dominer à la fin de l'adolescence, mais où une dynamique d'évolution apparaît aussi présente, ce qui finalement donne une combinaison assez incertaine des deux tendances contraires, criminalisation-socialisation ; et finalement une délinquance abondante, grave et persistante étouffe la dynamique évolutive de la personnalité et maintient celle-ci, jusqu'au seuil de l'âge adulte, marquée par des carences psychologiques et sociales profondes et dangereusement stables.

Fréchette et LeBlanc (1980) illustrent ces phénomènes à l'aide d'une figure (voir figure 2) qui présente ces évolutions sous la forme d'un continuum d'adaptabilité sociale et psychologique. Lagier (1979),

pour sa part, va plus en profondeur dans une analyse de l'évolution psychologique des jeunes délinquants, mais avec des groupes plus petits et plus homogènes. Il confirme les résultats précédents et notamment, il montre que les délinquants persistants graves se caractérisent par une aggravation des handicaps de leur personnalité, de sorte que celle-ci mérite, au premier chef, l'appellation de personnalité criminelle. Cependant, les délinquants persistants mineurs présentent, à côté d'eux, un second type de personnalité criminelle se caractérisant essentiellement par un blocage de la structuration psychologique à un niveau subnormal. En revanche, les délinquants juvéniles d'autres types de personnalité (névrotiques, déficiente, etc.) évoluent dans un sens favorable et atteignent presque la frontière de la normalité vers la fin de l'adolescence.

Figure 2
Continuum d'adaptabilité



Extrait de Fréchette et LeBlanc (1980).

Extrait de Fréchette et LeBlanc (1980).

[Retour à la table des matières](#)

2.5 Les types empiriques de jeunes délinquants

[Retour à la table des matières](#)

Les études cliniques, descriptives comparatives et, même celles portant sur le développement, dont nous avons traité précédemment, utilisent le terme générique de jeune délinquant. Elles nous donnent l'impression que la personnalité du mineur délinquant est une entité homogène. La psychocriminologie des mineurs nous enseigne que ce n'est pas le cas. Plusieurs travaux de recherche faits au Québec se sont intéressés à cette question de la différenciation parmi les jeunes délinquants, soit à partir de certains tests particuliers (le T.A.T., Côté, 1971, le Rorschach, Courteau, 1971 ; le DAP, Descôteaux, 1971), soit à l'aide d'une batterie de mesures psychométriques, comme dans les travaux des programmes de recherche sur la structure et la dynamique du comportement délinquant du Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile de l'Université de Montréal (Lagier, 1979 ; Fréchette et LeBlanc, 1980 ; Boisclair-Légaré, 1981). Ces derniers travaux mériteraient que l'on s'y attarde, en raison de l'ampleur de l'échantillon (470 jeunes délinquants), de la méthode statistique employée (l'analyse de la fonction discriminante) et du fait qu'il s'agit d'études récentes. Toutefois, nous y reviendrons ultérieurement parce que ces typologies sont de nature, avant tout, intégrative : elles ont été construites à l'aide de variables à la fois psychologiques et sociales (voir la section 4 de ce chapitre).

En guise de conclusion

La contribution majeure que les chercheurs québécois ont apportée à la psychocriminologie des mineurs, se situe sur trois plans. Premièrement, nulle part ailleurs n'a-t-on produit des descriptions de la personnalité des jeunes délinquants de manière aussi continue, depuis plus de trente ans, en nombre aussi important, par un groupe limité de chercheurs, et s'appuyant sur des études aussi solides, par la qualité

des échantillons et par les procédures statistiques utilisées. Deuxièmement, il est aussi évident que les contributions de Mailloux et Lemay, à partir d'une démarche clinique et inductive, et de Fréchette et Lagier, à l'aide d'une démarche empirique et analytico-déductive, sont toutes très substantielles en ce qui concerne la notion de personnalité criminelle. Troisièmement, la psychocriminologie des mineurs au Québec peut proposer des connaissances originales sur le développement de la personnalité des jeunes délinquants au cours de l'adolescence. Par ces trois contributions, la psychocriminologie des mineurs québécoise est particulièrement remarquable.

3. LES HANDICAPS SOCIAUX DES JEUNES DÉLINQUANTS

[Retour à la table des matières](#)

La socio-criminologie des mineurs a toujours été activement engagée dans la recherche des handicaps sociaux, des désavantages sociologiques que subissent les jeunes délinquants. Au Québec, depuis le travail de pionnier de Ross (1932), et principalement dans les écoles de service social, on a déployé beaucoup d'énergie pour reconnaître les handicaps sociaux des jeunes délinquants. Comme dans le domaine des caractéristiques psychologiques des mineurs délinquants, les chercheurs se sont intéressés à ces jeunes délinquants, pupilles du tribunal ou pensionnaires des internats, qui présentent les problèmes de conduite les plus sérieux et les plus évidents. La socio-criminologie québécoise des mineurs s'est, par ailleurs, distinguée par le fait que beaucoup de travaux ont porté sur les rapports entre la conduite délinquante cachée et les diverses variables sociologiques, surtout ceux du Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile de l'Université de Montréal.

Les études socio-criminologiques québécoises s'échelonnent sur deux périodes : la première, de 1932 au milieu des années 1960, comprend des recherches qui étaient concentrées dans les écoles de service social, plus particulièrement, à l'Université de Montréal ; il s'agissait

d'études comparatives (délinquants versus non-délinquants) ou descriptives, dont les échantillons étaient restreints et l'éventail des facteurs considérés très large. Ces études nombreuses (Ross, 1932 ; Fauville, 1935 ; Aubry, 1946 ; Doray, 1946 ; St-Thomas, 1949 ; Lecavallier, 1952 ; Desgagné, 1954 ; Girouard, 1955 ; Salomon, 1956 ; Michaud-Poteet, 1956 ; Girard-Houle, 1957 ; Gagnon, 1959 ; Lareau-Bélangier, 1960 ; Frère Lionel, 1961 ; Lemoyne, 1963 ; Pelletier, 1963 ; Lapiante, 1964 ; Ledoux, 1965 ; Belzile, 1966 ; Dumberry, 1967 ; Bernier, 1968) montrent que les jeunes délinquants québécois sont affligés des mêmes handicaps sociaux et psychosociaux que les mineurs délinquants observés dans les études criminologiques des Glueck à West et Farrington.

La seconde période, des années 60 à maintenant, est caractérisée par des études plus spécifiques, qui touchent à un domaine particulier d'handicaps sociaux (la famille, l'école, le milieu, etc.), dont le degré de profondeur et l'analyse extensive du domaine, sont plus marqués, les échantillons plus larges et les procédures statistiques plus complexes. De plus, souvent, elles ne font pas la comparaison entre délinquants et non-délinquants, mais étudient plutôt les rapports entre les facteurs sociaux et le degré de délinquance des individus, leurs activités délictueuses telles que rapportées par eux. Durant cette période, la vérification empirique et la construction de théories socio-criminologiques ont été un champ défriché avec ardeur et ingéniosité. Nous nous attarderons plus particulièrement à cette dernière période de la recherche dans le domaine de la socio-criminologie des mineurs au Québec.

3.1 Le milieu d'origine des mineurs délinquants

[Retour à la table des matières](#)

L'identification du milieu d'origine des jeunes délinquants a été un sujet de préoccupations pour plusieurs chercheurs au Québec. Cette question a été abordée à partir de deux voies : l'analyse des rapports

entre l'urbanisation et le phénomène de la délinquance et les études écologiques de la conduite délinquante.

Il a été établi (Szabo *et al.*, 1968) que l'idée d'urbanisation, comme facteur de maladie sociale et de délinquance juvénile, devrait appartenir au passé, même au Québec. Elle correspond à un moment réel, mais révolu de l'histoire, et les données que ces chercheurs nous présentent, il en va de même pour Demers (1969), permettent d'affirmer que les différences entre la délinquance urbaine et la délinquance rurale ne sont plus aussi extrêmes que par le passé.

Us études écologiques, c'est-à-dire celles, qui selon la définition généralement acceptée en socio-criminologie, étudient la distribution de la délinquance des mineurs à l'intérieur de la ville et ses rapports avec diverses caractéristiques socio-économico-culturelles, se sont attardées plus particulièrement à Montréal, et à Québec. Les résultats des travaux concernés (Fortin, 1946 ; Lacroix, 1948 ; Lord, 1953 ; Asselin *et al.*, 1959 ; Landry, 1963 ; Conseil des Oeuvres de Montréal, 1966 ; LeBlanc, 1968, 1969 ; Bégin et Leclerc, 1971 ; Maisonneuve et LeBlanc, 1974 ; Parizeau et Delisle, 1974 ; Gariépy et LeBlanc, 1976) convergent pour démontrer que :

- les taux de délinquance juvénile varient à l'intérieur des villes suivant des aires socio-culturelles naturelles ;
- les taux de délinquance juvénile sont plus élevés dans le centre urbain et ils diminuent au fur et à mesure que l'on approche de la périphérie ;
- les zones de haute délinquance ont tendance à se maintenir à travers le temps et ceci, en dépit des changements de population ;
- la structure physique du territoire urbain influence la forme de la répartition de la délinquance. Ainsi, à Montréal les zones de forte délinquance des mineurs se regroupent sous la forme d'un T renversé (cette répartition est fort différente de la distribution caractéristique de la délinquance dans les villes américaines : les cercles ou demi-cercles concentriques).

Plus particulièrement, les travaux de Bégin et Leclerc (1971) à Québec et de Gariépy et LeBlanc (1976) à Montréal, ont montré que :

- les zones à forte délinquance sont caractérisées par une détérioration physique importante, une grande mobilité de la population, une désorganisation et une instabilité familiale marquée et une forte dépendance économique ;
- les conditions socio-économiques sont, comparées aux caractéristiques familiales et ethniques, la variable qui explique le mieux la distribution spatiale de la délinquance des mineurs dans le tissu urbain.

Ainsi, les jeunes délinquants, identifiés comme tels par les agences officielles de contrôle social (police, tribunaux, internats, etc.), proviennent des milieux défavorisés. Et les travaux sur les rapports entre la stratification sociale et l'activité délinquante officielle pointent dans le même sens (Fontaine, 1959 ; Bertrand, 1970 ; Racette, 1978). Toutefois, les études qui utilisent, comme mesure de la délinquance, les activités criminelles autoconfessées, arrivent à des conclusions différentes : il y a autant d'activités délinquantes rapportées par les adolescents des différents milieux socio-économiques (nous renvoyons le lecteur à la section 1 de ce chapitre, sur la conduite délinquante, pour plus de détails sur ce phénomène). En somme, les jeunes délinquants connus originent plus souvent des milieux défavorisés, mais l'activité délinquante cachée se répartit également à travers la stratification sociale : tout au moins, en termes de volume, même si ses formes prennent une coloration différente dans les diverses strates sociales (voir LeBlanc, 1969 ; Fréchette et LeBlanc, 1979).

3.2 Les agents de socialisation et la conduite délinquante

[Retour à la table des matières](#)

Un nombre important de recherches se sont intéressées aux relations entre les institutions et agents qui ont reçu le mandat, de la part de la société, d'assurer une socialisation adéquate des adolescents, et l'activité délinquante. Ces institutions et agents de socialisation sont la famille, l'école et le travail ; la religion, les pairs, les médias et les modèles d'occupation des temps libres.

Les travaux sur le rôle de la famille dans la genèse de la conduite délinquante sont les plus nombreux, ce qui est normal puisque la famille est le premier agent de socialisation de l'enfant. Il existe des études générales (Meek, 1949, Bertrand, 1963 ; Lavigne, 1964 ; Métivier, 1968, Biron, 1974 ; Gagnon-Labrière, 1974 ; Trudeau-LeBlanc, 1977 ; Parizé, 1980) et des études qui se sont attardées à des questions spécifiques : la dissociation familiale (Piuze, 1951), la discipline parentale (Mercier, 1968 ; Després et St-Amand, 1972), le rôle du père et son absence (Thomas, 1970 ; Pouliot, 1970 ; Berthollet, 1973), les relations familiales (Bruce, 1953 ; Falardeau et Falardeau, 1971 ; Charbonneau, 1974 ; Lapierre, 1978). Les résultats de ces travaux viennent confirmer les connaissances accumulées par la sociocriminologie des mineurs, à l'effet que la famille des jeunes délinquants est inadéquate. Deux études méritent une attention particulière : la première, parce qu'elle analyse l'interaction entre les variables familiales et la délinquance, ceci sur un grand échantillon d'adolescents ; la seconde, parce qu'elle nous présente un portrait détaillé de la famille à orientation criminogène, c'est-à-dire celle qui produit les jeunes délinquants les plus actifs.

Travaillant avec un échantillon d'adolescents, les analyses du Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile de l'Université de Montréal (Biron, 1974 ; Biron et LeBlanc, 1977) ont montré que si

l'ampleur et la gravité de la conduite délinquante sont associées à une structure familiale dissociée, à une communication déficiente et à une supervision insuffisante, il est apparu (à l'aide d'analyses statistiques complexes), qu'au moment de l'adolescence, c'est le degré de supervision qu'offre la famille au mineur qui détermine, de façon prépondérante, de son activité délinquante, ceci quelle que soit la structure ou la communication dans la famille. Pour sa part, Parisé (1980) décrit ainsi la famille à orientation criminogène : le père est peu présent, disponible et ouvert, il démontre peu d'affection, de compréhension et d'intérêt pour les activités de son fils, il est négligent et psychologiquement absent ; dans cette famille les modes de contrôle sont déficients : discipline négligente, absence de supervision ; la cohésion de la famille est faible et les problèmes de survie sont nombreux (chômage, logement, etc.) ; la déviance (alcoolisme, délinquance, etc.) est importante dans cette famille, tant au niveau des parents que de la fratrie.

L'école a été la deuxième institution, dont le rôle dans la genèse de la délinquance des mineurs, a été étudié, mais les travaux sont beaucoup moins nombreux qu'en ce qui concerne la famille (Lavoie, 1950 ; Ferron, 1962 ; Marineau, 1969 ; Jotterand, 1973, Truchon, 1974 ; Laberge-Altmejd, 1976, LeBlanc et Meilleur, 1978). Évidemment, ces travaux ont montré que les jeunes délinquants ont accumulé des retards scolaires, qu'ils fonctionnent mal à l'école (mauvaise performance, troubles de comportements, etc.) ; en somme qu'ils sont inadaptés à l'école. Ce qui est plus important encore, ce sont les données (voir Laberge-Altmejd, 1976 ; LeBlanc et Biron, 1980) qui établissent que la délinquance est généralement précédée de l'inadaptation scolaire, en termes de troubles de comportement, et que l'intérêt pour l'école et les études (attitude d'acceptation) est un facteur plus important que la performance (les résultats scolaires) pour engendrer l'inadaptation scolaire et, par la suite, la conduite délinquante. Une des études les plus intéressantes dans ce domaine est celle de Pronovost (1979) sur la transition école-travail : Elle montre que le fait de quitter l'école (sans avoir terminé son secondaire) produit une diminution de l'activité délinquante, mais que cette tendance ne demeurera que dans la mesure où l'adolescent entrera effectivement sur le marché du travail, qu'il se trouvera un emploi. Notons que le travail pendant la scolarité (les soirs et fins de semaine) n'est pas un inhibiteur de la

conduite délinquante, c'est plutôt le contraire qui se produit : sa présence est associée à une conduite délinquante plus marquée (Biron, 1977a). Par contre, la pratique de la religion est associée à une délinquance de moindre ampleur (Biron, 1977a).

L'impact du groupe de pairs sur l'implication des adolescents dans la délinquance a fait l'objet de peu de travaux (Frenette, 1967 ; Thibault, 1974, Biron, Gagnon et LeBlanc, 1980), auxquels il faut ajouter une étude sur le phénomène des gangs (Legendre et al., 1973) et les conclusions des observations cliniques (Mailloux, 1971). Ces travaux ont montré que les jeunes délinquants s'associent à d'autres adolescents délinquants et que ces associations sont un facteur particulièrement influent pour faire varier la conduite délinquante.

Le dernier agent de socialisation qui a été étudié par les chercheurs québécois est constitué des modèles d'utilisation des temps libres. Que cette question des rapports entre l'utilisation des temps libres et la conduite délinquante soit abordée par la nature des activités choisies et pratiquées par les jeunes délinquants (Lamoureux, 1950 ; Morse, 1961 ; Vine, 1963, Parizeau et Delisle, 1974 ; Tanguay, 1976 ; Biron, 1977b), par l'influence de la télévision (Voghell, 1970 ; Monminy et Vallières, 1972) ou par la place qu'occupe l'alcool (Tremblay, 1968) ou de la drogue (Caplan, 1973, 1975 ; Sarrasin, 1979), il est évident que cet agent de socialisation est un facteur prépondérant et que la conduite délinquante est, avant tout, associée à l'inactivité.

La contribution à la socio-criminologie, des études québécoises sur les rapports entre les agents de socialisation et la conduite délinquante, se situe non pas au niveau de l'identification des facteurs associés à l'activité délinquante, mais plutôt à celui de l'analyse de la dynamique des relations entre différents facteurs chez chacun de ces agents : la famille, l'école, les pairs, les temps libres. Ainsi, pour chacun de ces agents, il a été possible de faire ressortir les facteurs prédominants qui produisent la conduite délinquante : la supervision des parents ; l'intérêt pour l'école ; l'association à des pairs délinquants ; le niveau d'inactivité. Et, aussi, de montrer que la supervision des parents et l'association à des pairs délinquants les surpassent tous en importance pour rendre compte du comportement délinquant.

3.3 Les contraintes sociales et la conduite délinquante

[Retour à la table des matières](#)

Les socio-criminologues québécois, depuis le milieu des années 60, se sont intéressés aux rapports entre la contrainte sociale et la conduite délinquante, et c'est probablement par ces analyses qu'ils ont contribué de la façon la plus originale à la criminologie. Par contrainte sociale, il faut entendre des pressions sociales spécifiques qui contribuent à la conformité et qui émanent de la société dans son ensemble ou des personnes mandatées pour les exercer. Ces pressions à la conformité ont été définies comme l'impact du caractère social, les valeurs et attitudes morales et par les réactions, formelles ou informelles, aux transgressions.

Les études faites sur le caractère social des délinquants et des non-délinquants des diverses classes sociales - ou sur la sous-culture délinquante - (Gagné, 1964 ; Szabo et al., 1964 ; LeBlanc, 1967 ; Gagné, 1970 ; Limoges, 1971 ; Cusson, 1981a) ont permis de montrer que les jeunes délinquants continuent à reconnaître, au plan cognitif, la légitimité du système normatif de la société conventionnelle. Cette adhésion formelle aux valeurs morales communes ne les empêchent pas de privilégier certaines valeurs morales spécifiques, particulièrement de type hédoniste. Ainsi, les adolescents des milieux ouvriers et aisés partagent le même caractère social, malgré le fait que les premiers apparaissent plus engagés envers les valeurs traditionnelles de la société canadienne-française ; par ailleurs, les délinquants des divers milieux se ressemblent énormément, même si ceux de milieux aisés tendent à afficher un refus plus accentué des valeurs communes.

Le deuxième groupe d'étude qui a traité de l'adhésion aux normes de la société conventionnelle (Biron, 1977a ; Biron et Cusson, 1979) a montré qu'il y avait une relation inverse entre l'adhésion aux normes et l'implication dans la conduite délinquante. Parmi les variables du sys-

tème normatif, l'adhésion aux normes est un des facteurs prépondérants pour expliquer l'ampleur de la conduite délinquante chez les mineurs.

Un troisième groupe d'études (Leduc, 1975 ; Biron, 1977b ; Biron et Cusson, 1979 ; Montmarquette et Nerlove, 1981 ; Cusson, 1983 ; Hamel-Maurice, 1982) s'est intéressé à l'impact de la réaction sociale. En ce qui concerne la réaction sociale informelle des parents et des professeurs, il a été établi que le degré de contrôle, de surveillance, appliqué par les parents est inversement relié à la délinquance : plus les parents surveillent les adolescents, moins ces derniers commettent de délits ; et que la fréquence des punitions est associée à une ampleur plus marquée de la conduite délinquante : plus l'adolescent est puni, plus il commet de délits, et ainsi de suite. Les analyses de Biron et Cusson (1979) montrent comment la délinquance est, au départ, le déclencheur de la punition et que par la suite celle-ci, selon sa nature (tolérance, blâme), est associée à la conduite délinquante à cause de son caractère stigmatisant (surtout en raison du rejet qui s'ensuit). Ces auteurs notent, de plus, que la réaction sociale informelle (le blâme et la punition) ne semble pas produire d'effet intimidant sur les adolescents ; elle a principalement pour conséquence de raffermir l'autorité de la norme.

La réaction sociale formelle, de la police et des tribunaux, et l'évaluation de sa probabilité ont aussi été étudiées par ce dernier groupe d'auteurs. Il est apparu que les adolescents ont très peu de chances de subir cette réaction formelle, qu'elle est pratiquement peu associée à la conduite délinquante et que plus le sujet pense que le risque de la subir est grand, moins il commet de délits. Ainsi, le système pénal pour mineurs a une influence directe presque nulle sur la conduite délinquante des adolescents, mais il exerce une action directe sur leur comportement par le biais des représentations qu'ils se font des dangers de subir l'effet stigmatisant qu'il véhicule. En somme, la réaction sociale informelle, si elle se caractérise par des mesures punitives à caractère stigmatisant, engendre et amplifie la conduite délinquante, alors que la réaction sociale formelle a peu d'influence sur la conduite délinquante des mineurs, sauf s'il s'agit d'une appréciation du risque élevé de la subir.

3.4 Les théories socio-criminologiques de la conduite délinquante

[Retour à la table des matières](#)

Depuis moins d'une dizaine d'années, les recherches empiriques québécoises, dans le domaine de la socio-criminologie des mineurs, ont fourni quelques contributions significatives à l'avancement des théories dans ce secteur de la criminologie. Notons la vérification de la théorie de la tension sociale d'Empey et Lubeck (Claveau, 1977), la vérification, la formalisation et l'extension de la théorie du contrôle sociale de Hirschi (Caplan, 1979), la formulation et la vérification d'une théorie générale de la régulation sociale (LeBlanc et Biron, 1980) et l'élaboration d'une théorie stratégique de la conduite délinquante (Cusson, 1981b).

Claveau (1977) a vérifié la pertinence, pour les adolescents québécois, de la théorie d'Empey et Lubeck (1971), de la tradition sociologique de Cohen (1955) et Cloward et Ohlin (1960), à l'effet que plus la classe sociale est inférieure, moins la réussite scolaire sera élevée ; la conséquence de ces insuccès scolaires sera l'élévation du niveau de tension sociale chez l'adolescent. Celle-ci se résorbera dans la mesure où il s'associe avec des pairs vivant dans des conditions semblables de mauvais ajustements ; enfin ces pairs entraîneront l'adolescent vers la conduite délinquante. Si cette chaîne causale a pu être vérifiée chez des adolescents montréalais, elle explique quand même peu la conduite délinquante (la proportion de la variance expliquée, comme dans l'étude originale, atteint 25%). C'est donc dire que malgré la pertinence de la théorie de la tension sociale pour expliquer la conduite délinquante durant l'adolescence, il est évident que la considération d'autres théories ne pouvait être superflue pour mieux comprendre ce phénomène.

Caplan (1979) et LeBlanc et Biron (1980) ont suivi cette voie et ils ont adopté la, perspective théorique proposée par Hirschi (1969), à

savoir une théorie de la régulation sociale. Caplan s'est d'abord attaqué au problème de la formalisation de cette théorie, ce qu'il a réussi avec brio à l'aide de procédures spécifiques. Une fois les hypothèses déterminées, il a été en mesure de vérifier, de critiquer et d'élargir la théorie d'Hirschi. Ainsi, il a confirmé, pour un large échantillon d'adolescents québécois, douze des quatorze hypothèses d'Hirschi : en effet, des relations ont été établies entre l'engagement avec les institutions sociales (école, etc.), l'attachement aux personnes (parents, professeurs, etc.), la croyance dans le système normatif (valeurs, normes, etc.), l'implication dans des activités conventionnelles et la conduite délinquante. Toutefois, Caplan est allé plus loin ; il a élargi la théorie d'Hirschi et il a vérifié l'interaction entre les éléments du lien entre l'individu et la société (attachement, engagement, croyance, implication). Plus spécifiquement, il a montré que les catalyseurs de l'activité délinquante sont la croyance dans le système normatif et l'attachement à des pairs délinquants ; l'impact de ces facteurs dépend ultimement de l'attachement aux personnes (parents, professeurs, etc.). Toutefois, l'effet de l'attachement aux personnes est médiatisé par l'engagement de l'adolescent face aux institutions sociales (école, etc.) et son implication dans des activités conventionnelles.

LeBlanc et Biron (1980) sont allés encore plus loin en construisant et en vérifiant empiriquement une théorie socio-criminologique de la conduite délinquante. Celle-ci affirme que le degré de délinquance de l'adolescent dépend, en premier lieu, du niveau de contraintes et de pressions exercées par la société sur l'individu (contraintes externes : réaction sociale formelle et informelle, supervision et arrestation, etc. ; et internes : valeurs, adhésion aux normes, perception de risque de punition, etc.) et ensuite de la qualité du lien qu'il a établi avec la société (son attachement aux personnes : parents, amis, professeurs ; et son engagement envers les institutions sociales : école, travail, religion, etc.). La qualité du lien avec la société détermine donc le potentiel d'emprise de la contrainte sociale sur l'adolescent ; si l'un et l'autre sont insuffisants, l'activité délinquante sera à son maximum, car rien ne retiendra l'adolescent d'agir de manière antisociale.

Le dernier apport de la socio-criminologie des mineurs est celui de Cusson (1981b). Il nous propose une analyse stratégique de la conduite délinquante. Après avoir disséqué les fins de l'agir délinquant

(voir la section 1 de ce chapitre), il nous dit que le degré de délinquance de l'adolescent dépend du degré de liberté dont il dispose, de sa marge de manœuvre à un moment donné : ce qu'il peut faire et ce qu'il ne peut pas faire. Il nous dit que celle-ci dépend des ressources disponibles. Ainsi, des adolescents choisissent la délinquance comme moyen pour réaliser leurs fins, alors que d'autres préfèrent recourir à des moyens légitimes, parce que la confrontation avec l'école a été à leur désavantage, que l'implication sur le marché du travail est peu profitable, qu'ils vivent dans le présent et que les copains les soutiennent dans la voie de la délinquance. L'adolescent s'oriente vers la délinquance parce qu'il a devant lui un éventail étroit d'opportunités légitimes, tout en ayant un large éventail d'opportunités criminelles.

En guise de conclusion

[Retour à la table des matières](#)

Comment qualifier la contribution de la socio-criminologie québécoise des mineurs ? L'apport le plus vigoureux est sûrement celui de la criminologie de l'Université de Montréal. Il se caractérise par des exigences méthodologiques élevées : grands échantillons aléatoires, procédures complexes d'analyses statistiques des données, mesures serrées de la conduite délinquante. Ce qui est plus significatif encore, c'est que ces travaux délaissent l'approche qui consiste à identifier, un à un, les facteurs qui sont associés à la conduite délinquante ; plutôt, ces analyses de l'étiologie de l'agir délinquant portent une attention toute particulière à l'interaction entre les facteurs explicatifs de nature sociologique. Ils cherchent à comprendre la dynamique de l'interaction entre les facteurs socio-criminologiques qui peuvent rendre compte de l'implication des adolescents dans l'activité délinquante et à identifier ceux qui jouent un rôle prédominant. Ce type de contribution à la connaissance de la délinquance juvénile est plutôt rare en criminologie des mineurs à l'heure actuelle. Cet apport est, de plus, enrichi par des formulations théoriques qu'il conviendra de mettre à l'épreuve dans des recherches futures.

4. DES EXPLICATIONS INTÉGRATIVES DE LA CONDUITE DÉLINQUANTE

[Retour à la table des matières](#)

À l'Université de Montréal, la criminologie des mineurs s'est développée en portant une attention toute particulière à l'approche intégrative, c'est-à-dire la considération des apports de la sociologie et de la psychologie à la compréhension de la conduite délinquante. Les programmes de recherche de l'École de criminologie, entre 1963 et 1969, sur la moralité adolescente et la structure sociale, dirigés par D. Szabo, F. Goyer-Michaud et D. Gagné, et du Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, entre 1975 et 1980, sur la structure et la dynamique du comportement délinquant, dirigés par M. LeBlanc, M. Fréchette et M. Cusson, illustrent ces tentatives pour intégrer des explications sociologiques et psychologiques⁵. En terminant ce chapitre concernant les recherches empiriques sur les jeunes délinquants québécois, il convient d'exposer la contribution de ces programmes de recherche aux connaissances criminologiques.

Ces deux programmes de recherche empirique avaient un objectif commun : élaborer et vérifier une théorie intégrative de la conduite délinquante des adolescents. De plus, ils partageaient le même objet d'étude : la conduite délinquante des mineurs. Il ne serait pas approprié de reprendre, ici, leur contribution sur le plan de la connaissance de la conduite délinquante, la première section de ce chapitre est suffisamment explicite à cet égard. Concentrons-nous sur les théories et leurs vérifications empiriques.

⁵ La continuité entre les deux programmes est évidente, si l'on considère que LeBlanc et Fréchette étaient respectivement chercheurs et consultants, auprès du premier programme de recherche et chercheurs principaux pour le second. On pourrait retracer cette continuité par des configurations théoriques et des options sur le plan des mesures utilisées et de l'analyse des données.

4.1 Moralité adolescente et structure sociale

[Retour à la table des matières](#)

Le programme de recherche sur la moralité adolescente et la structure sociale a été l'occasion d'une réflexion théorique (Szabo, 1965 ; Szabo et al., 1968), d'une cueillette de données psychologiques et sociologiques auprès d'échantillons d'adolescents provenant des deux extrémités de la structure sociale (Deslauriers, LeBlanc et Gagné, 1969) et de diverses analyses disciplinaires de ces données : études de la conduite délinquante (LeBlanc, 1968, 1969), analyses des rapports entre le caractère social et l'agir délinquant (Gagné, 1970 ; Limoges, 1971) et entre la conscience morale et le comportement délinquant (Deslauriers, 1967-1969 ; Goyer-Michaud, 1971).

La théorie, sous-jacente à ce programme de recherche, affirme qu'avec l'avènement de la société de masse, les différences entre les classes sociales se sont amoindries, d'où un nouveau rapport entre la culture et la personnalité et l'apparition de nouvelles formes d'inadaptation. La notion d'obligation morale devient le mécanisme qui fait la jonction entre ce qui émane de la culture, le caractère social, et ce qui provient de la personnalité, la conscience morale ; elle est, de surcroît, ce qui oriente la nature de l'inadaptation, de la délinquance. Les pressions qui encouragent l'inadaptation, provenant soit du caractère social soit de la conscience morale, sont ainsi médiatisées par l'obligation morale.

Les sociologues de l'équipe se sont intéressés à la vérification des rapports entre le caractère social et la conduite délinquante en fonction des classes sociales. Ils ont trouvé peu de différences entre le caractère social des adolescents des diverses classes sociales et fort peu de liens entre ce dernier et la conduite délinquante. Pour leur part, les psychologues ont étudié le développement de la conscience morale à travers l'identification : ils n'ont pas trouvé de différences entre les adoles-

cents des diverses classes sociales, mais ils ont identifié des variations importantes entre les inadaptés et les adolescents normaux. Les facteurs psychologiques sous-jacents à l'obligation morale, sont apparus, somme toute, plus importants que les facteurs sociologiques pour soutenir l'agir délinquant. Toutefois, aucune analyse intégrée de ces deux ensembles de données n'a été entreprise par les chercheurs de ce programme de recherche. Il a quand même pavé la voie au second programme.

4.2 Structure et dynamique du comportement délinquant

[Retour à la table des matières](#)

La démarche intégrative du programme de recherche sur la structure et la dynamique du comportement délinquant s'est poursuivie au niveau théorique, par l'intégration de notions sociologiques et psychologiques dans le cadre d'une théorie de la régulation, et au niveau de l'analyse des données par des approches typologiques et la vérification de modèles à l'aide de techniques statistiques complexes. La démarche déductive de construction et de vérification empirique d'une théorie, et la démarche inductive, c'est-à-dire la construction empirique de typologies, ont été pleinement intégratives : cela signifie que les propositions théoriques et les analyses de données fusionnaient le matériel d'origine sociologique à celui de source psychologique.

La démarche typologique (Fréchette et LeBlanc, 1980) comportait trois volets : différencier les adolescents des pupilles du tribunal, départager les plus délinquants parmi les premiers et identifier des types de profils spécifiques chez les seconds. Dans les premiers et deuxièmes volets de cette approche, les variables sociales (familles, amis, école) ont joué un rôle prédominant, tandis que dans le troisième volet, ce sont les variables psychologiques qui se sont avérées le plus utiles. Indépendamment de ces résultats, le fait majeur qui est ressorti des analyses reste le parallélisme prononcé entre la conduite délinquante, ou son degré d'aggravation, d'une part, et les variables psycho-

logiques et sociales ou leur degré de détérioration, d'autre part. C'est là que la démonstration acquiert une force considérable puisque avec chaque variable les moyennes des divers types de délinquants (choisis selon l'ordre de gravité de la délinquance) tombent exactement dans l'ordre prévu, ce qui valide de façon spectaculaire le parallélisme mentionné. Ces données ont permis aux auteurs de proposer l'existence d'un continuum d'adaptabilité sociale et psychologique qui réfère à la qualité de l'adaptation dont l'adolescent est capable, qui renvoie, en définitive, à la qualité des moyens dont il dispose pour fonctionner dans la société actuelle. L'existence de ce continuum est confirmée par des données dynamiques qui ont amené les auteurs à identifier trois zones : celle de la normalité, celle de la marginalité d'où les adolescents finissent par sortir, et celle de la criminalité, où les jeunes délinquants manifestent une incapacité réelle à rencontrer les exigences de la vie collective, car leur assiette psychologique est gravement touchée.

Parallèlement à cette démarche typologique, une tentative de construction et de vérification d'une théorie intégrative, dite de régulation sociale et psychologique de la conduite délinquante, était entreprise (LeBlanc et Biron, 1980). Cette théorie explique les relations entre des construits : les liens (attachement aux personnes, engagements envers les institutions sociales), la contrainte (externe : risque de punition, etc., et interne : adhésion aux normes, valeurs, etc.), la personnalité (le niveau de développement : primitivité ; le mode d'adaptation : antagonisme) et la conformité aux rôles d'adolescents et la conduite délinquante. Cette théorie est particulièrement efficace : elle explique 57% de la variance de la conduite délinquante. De la manière la plus simple et la plus générale, cette théorie se résume par la phrase suivante : la conduite délinquante résulte d'une faiblesse du mécanisme de régulation. De manière plus complexe et exacte, il faut dire que cette faiblesse du mécanisme de régulation s'exprime par un lien ténu avec la société conventionnelle, par un développement psychique restreint et par une déficience de la contrainte sociale. Cette faiblesse du mécanisme de régulation peut conduire directement au comportement délinquant, mais aussi à travers un processus de marginalisation qui se manifeste face à l'école et aux amis et qui constitue une entrée difficile dans le rôle de l'adolescent. Si les déficiences des liens sociaux, du développement psychique, de la contrainte sociale et de la conformité

au rôle d'adolescent constituent les supports de la conduite délinquante, inversement la force des liens sociaux, du développement psychique, de la contrainte sociale et de la conformité au rôle d'adolescent, constituent les éléments dissuasifs de la conduite délinquante.

Ces éléments régulateurs, et cela est la principale contribution de ce travail, ne sont pas aménagés de façon aléatoire. Ils s'organisent dans un système spécifique. Et ce système est composé d'un mécanisme principal de régulation où interagissent essentiellement le lien, la personnalité et la contrainte et aussi d'un élément particulier au contenu du rôle social de l'adolescent. Le mécanisme principal de régulation de la conduite délinquante se caractérise par la dynamique suivante : deux assises interagissent, les liens sociaux et la personnalité qui constituent des réalités fondamentales chez l'homme et on ne peut en départager la priorité au moment de l'adolescence, en raison de leur longue histoire antérieure d'interactions. Ces deux assises du mécanisme de régulation déterminent le niveau de réceptivité de l'adolescent à la contrainte sociale, aux exigences de la vie en société. La contrainte sociale sert donc de barrage aux pressions vers la conduite délinquante, pressions qui peuvent émaner d'une faiblesse de la socialisation, soit en termes de déficience des liens sociaux ou de retard dans le développement de la personnalité. Parallèlement à cette dynamique du mécanisme principal de régulation de la conduite, peut se développer une non-conformité au rôle d'adolescent. Celle-ci est supportée par des liens insuffisamment noués, un développement psychique incomplet et une contrainte sociale déficiente. Cette non-conformité aux attentes qui se dégagent du rôle d'adolescent est le révélateur le plus puissant d'une conduite délinquante imminente.

Les démarches inductives et déductives de ce programme de recherche se rejoignent donc pour expliquer deux faits majeurs : la conduite délinquante est pour la majorité des adolescents un épiphénomène et, pour un petit nombre d'entre eux, elle est un style de vie, une carrière. Ces démarches se rejoignent car les typologies, pour leur part, montrent comment on peut classer les jeunes délinquants, de manière graduée, en fonction de leurs caractéristiques psychologiques et sociales et le modèle théorique, pour sa part, vient élucider les mécanismes d'interaction entre les facteurs sociaux et psychologiques qui engendrent cette conduite délinquante. Ce programme de recherche

nous a, en définitive, permis d'acquérir une meilleure connaissance de l'objet de la criminologie des mineurs, grâce au continuum d'adaptabilité, et une compréhension plus approfondie de la dynamique des causes de la conduite délinquante, par la théorie intégrative de la régulation.

En guise de conclusion

[Retour à la table des matières](#)

La contribution de ces programmes de recherche à la criminologie des mineurs est particulièrement significative, car il s'agit d'une première au Québec, et, c'est aussi une entreprise très rare en criminologie dans son ensemble ; en effet, la plupart des écrits intégratifs sont soit d'ordre théorique soit d'ordre empirique. Ceux rapportés ci-dessus se déploient à ces deux niveaux. De plus, ces contributions s'appuient sur un cadre méthodologique solide : échantillons représentatifs aléatoires, techniques statistiques complexes, analyse des interactions entre variables psychologiques et sociologiques.

L'avenir de la criminologie des mineurs au Québec - Nous avons dressé un bilan de la production dans le domaine de la criminologie des mineurs au Québec. Nous avons essayé d'être le plus exhaustif possible et de couvrir tous les travaux empiriques, de quelque nature qu'ils soient, et l'ensemble des écrits théoriques. Ce fut une entreprise d'autant plus difficile que nous devons rendre justice à tous, y incluant nos propres travaux et ceux de nos associés. Nous soumettons humblement notre travail à la critique de tous ceux qui ont contribué, par leurs entreprises, à la criminologie québécoise des mineurs.

Il ne conviendrait pas de clore ce bilan sans tirer quelques conclusions et sans proposer quelques voies à suivre pour l'avenir des études sur les jeunes délinquants du Québec. Si la liste des contributions peut apparaître impressionnante, nous savons tous, nous chercheurs, qu'il reste encore énormément à faire : nous sommes loin d'une connaissance complète de la délinquance juvénile ; ce que nous possédons est tout au plus adéquat et utile. Toutefois, c'est en comparant la criminologie des mineurs du Québec avec celles d'Europe et des États-Unis

que nous pourrions le mieux apprécier sa contribution à la criminologie. Qu'a-t-elle de différent ?

La criminologie des mineurs en Europe occidentale a été marquée par des apports qui font suite à des observations cliniques ou à des réflexions documentées ; pensons aux travaux de Heuyer, Debuyst, Murchielli et autres. Les chercheurs québécois ont aussi fait de cette criminologie et, comme nous le verrons au chapitre XII, ils ont appliqué directement leurs conceptions dans la pratique. Toutefois, la criminologie des mineurs pratiquée au Québec s'en distingue par la masse de ses recherches empiriques sur la conduite délinquante, la personnalité des délinquants et leurs handicaps sociaux. La criminologie intégrative y est aussi plus vigoureuse.

Face à la socio-criminologie américaine des mineurs, nos travaux, par leurs caractéristiques méthodologiques et par les sujets abordés, sont à la fine pointe du développement des connaissances par l'analyse des fins de la conduite délinquante, la réplique de théories, l'extension de la théorie de la régulation sociale, l'analyse en profondeur de la conduite délinquante cachée. Ils s'en distinguent facilement par la contribution de la psychocriminologie québécoise qui, compte tenu de ses moyens limités, est plus vigoureuse que sa consœur américaine, et par l'approche intégrative que nous avons véhiculée et qui est virtuellement inexistante dans la criminologie anglo-saxonne.

La criminologie des mineurs telle que développée au Québec, se présente comme tout à fait unique, parce qu'elle allie une approche clinique et des méthodes de recherche descriptives, comparatives et analytico-déductives mais elle a aussi su entreprendre des démarches intégratives, ce qui est encore plus rare. Quelles sont les voies à suivre ?

Dans l'avenir, il est évident qu'elle devra maintenir sa diversité : maintenir des études descriptives, des travaux comparatifs sur des thèmes d'actualité et des entreprises analytico-déductives. Ce faisant, elle doit intégrer les connaissances et les théories les plus récentes des disciplines fondamentales : biologie, psychologie, sociologie et droit. Elle devra aussi renforcer ses travaux intégratifs et ses études en profondeur des types de conduites délinquantes. Une autre tâche qui de-

vrait l'accaparer, ce sont des travaux empiriques longitudinaux et l'analyse de l'interaction entre les causes de la délinquance.

Toutefois, la tâche majeure qui l'attend se compose des répliques des travaux déjà faits, de la vérification des connaissances acquises et de la détermination des constantes dans les phénomènes de la délinquance des mineurs. Dans cette perspective, la criminologie du passé, et même la criminologie actuelle, est peu scientifique, elle ne vérifie pas les faits dans des conditions semblables, et la criminologie des mineurs au Québec ne s'appuie pas plus sur des faits confirmés par des études répétées sur le même phénomène. A l'avenir, la criminologie des mineurs au Québec devra s'arrêter à cette tâche ingrate, sinon, les connaissances qu'elle produit pourront toujours être taxées de conjoncturelles. La science ne saurait être constituée de faits qui dépendent d'une situation délimitée dans l'espace et le temps ; il faut tenter de dépasser cette phase nécessaire dans l'évolution de la criminologie des mineurs.

La criminologie des mineurs au Québec nous est donc apparue très vigoureuse et passablement originale ; elle le demeurera dans la mesure où sa diversité sera soutenue et si elle peut, de plus en plus, s'appuyer sur des faits confirmés, grâce à des répliques des études que nous avons recensées dans ce chapitre. Elle doit consolider les connaissances sur les jeunes délinquants, elle ne peut plus se satisfaire de les développer de façon débridée.

Fin du texte